

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTE RENDU**

**SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

**Approuvé**

**Étaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Laurent BILL, président

Mme Samantha CAZEBONNE, députée

Mme Béatrice PIRON, députée

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

M. Richard YUNG, sénateur

Mme Laurence AUER, représentante du MEAE

M. Daniel VOSGIEN, représentant du MEAE

Mme Agnès CUKIERMAN, représentante du MEAE

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du MEAE

M. Hervé TILLY, représentant du MEN

Mme Chantal PICHARLES, représentante de l'AFE

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Xavier GONON, représentant de la FAPEE

M. Moulay Driss EL ALAOUI, représentant de la FCPE

M. Olivier PERRIN, représentant du SNUipp-FSU

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

M. Patrick SOLDAT, représentant du SNES-FSU

M. Serge FAURE, représentant de l'UNSA Education

**Membres suppléants :**

M. Dominique DEPRIESTER, suppléant d'Éric Tosatti, représentant du MEAE

M. Eric LAMOUREUX, suppléant de M. Nicolas Warnery, représentant du MEAE

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentant du MEAE

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de M. Jean-Marc Huart, représentante du MEN

M. Paul RAUCY, suppléant de Mme Caroline Pascal, représentant du MEN

Mme Alexandra BERBAIN, suppléante de Mme Catherine Desliens, représentante du SNUipp-FSU

**Membres avec voix consultative :**

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. Olivier SORDET, agent comptable principal de l'AEFE

M. David LITVAN, CBCM

**Représentants de l'administration :**

M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général

Mme France BESSIS, secteur Europe

Mme Aurélia CARRE DE LUSANÇAY, direction des affaires financières et du contrôle de gestion

Mme Véronique CHAMPIGNY, service orientation et enseignement supérieur

M. Pierre FAVRET, service immobilier

## Ordre du jour

I.	Point introductif d'actualité	9
II.	Compte rendu de la séance du 29 mars 2018	16
III.	Budget rectificatif n° 1 – 2018	16
IV.	Accord transactionnel d'indemnisation à Casablanca	19
V.	Questions diverses	20

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur BILI.*

M. BILI souhaite la bienvenue au deuxième Conseil d'administration de l'année 2018, qui sera essentiellement consacré à l'examen du Budget Rectificatif n°1.

Il procède à la vérification du quorum et désigne le secrétaire général comme secrétaire de séance.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Enfin, il s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

M. FAURE donne lecture de la déclaration liminaire de l'UNSA Éducation :

*« Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs,*

*L'UNSA Éducation tient à faire part de son réel soulagement teinté cependant de vigilance concernant les dernières informations et annonces réaffirmant le rôle et la place de l'établissement public AEFÉ ainsi que la pérennisation de son existence. Nous sommes maintenant dans l'attente des conclusions des différentes commissions interministérielles et surtout des propositions qui pourraient les accompagner notamment pour stabiliser le budget de l'Agence.*

*Nous entendons assumer pleinement notre rôle dans les discussions et concertations que nous appelons de nos vœux et faire valoir notre particularité et notre connaissance approfondie des problématiques du réseau par le croisement de regards professionnels divers et notre capacité à favoriser un dialogue ouvert et constructif en affirmant nos valeurs fortes qui visent à l'universel.*

*Le Conseil d'administration de ce jour et notamment le budget rectificatif ne font malheureusement que mettre en lumière, une fois de plus, les effets désastreux de la mesure de réduction de 33 millions d'euros intervenue à l'automne dernier et dont les conséquences tant humaines que sociales, mais aussi en termes d'image sont lourdes et vont marquer indéniablement le réseau pendant plusieurs années. Mais ce budget rectificatif démontre également que, au-delà de situations conjoncturelles telles que les effets de change ou les difficultés à recouvrer les participations dans certaines zones géographiques, le déficit dont souffre l'AEFE est structurel notamment depuis le transfert des charges des pensions civiles, insuffisamment compensé, augmenté du GVT, mais aussi de l'augmentation du taux de contribution de l'employeur par l'État (de 60 à 74 % depuis 2009). Cette question devra être au cœur des réflexions menées par les différentes commissions et des solutions devront impérativement être trouvées faute de quoi l'AEFE ne pourra retrouver un équilibre financier ni assurer les missions qui lui sont confiées.*

*Merci de votre attention. »*

M. GONON donne lecture de la déclaration liminaire de la FAPEE :

*« Monsieur le Président, mesdames et messieurs les administrateurs,*

*Le CA du mois de juin est un CA qui amène généralement peu de commentaires. Il s'agit principalement d'entériner un Budget rectificatif qui prend en compte des ajustements de mi-année par rapport au Budget initial. Malgré tout, dans le contexte de la réflexion sur l'avenir du réseau, certains éléments de ce BRI m'incitent à vous livrer l'analyse suivante.*

*Le compte de résultat du BI voté en novembre 2017 présentait un bénéfice de 10,5 millions d'euros, on passe à une perte de 1,4 million d'euros.*

*La CAF reste excédentaire, mais elle diminue de 11,4 millions d'euros alors qu'on ajoute 10 millions d'euros de projets investissement non prévus au BI.*

*Au vu de cette évolution, on peut s'interroger : soit nous n'avons pas les moyens de nos ambitions, soit nous n'avons pas la capacité de gérer correctement les contraintes financières, ou bien les deux combinés.*

*Sur la 1<sup>ère</sup> hypothèse, l'écart grandissant entre la dotation de l'État et les coûts laissés à la charge de l'AEFE (pensions civiles) a rendu la situation de l'Agence trop fragile pour pouvoir absorber tout aléa de gestion (baisse d'effectif, évolution de l'euro, etc.).*

*Sur la 2<sup>ème</sup> hypothèse, force est de constater que les contraintes imposées au forceps par le ministère du Budget ont conduit à des mesures d'urgence qui n'ont pas les effets escomptés.*

*On se rend compte que la suppression de postes "coûte" (c'est paradoxal) finalement plus cher que prévu, +1,5 million d'euros dans les EGD à cause du remplacement de postes résidents par des contrats locaux. Quel est l'impact de cette mesure dans les conventionnés dont les charges locales ne figurent pas dans les comptes de l'Agence ?*

*La hausse de la PFC imposée sans concertation préalable et souvent après le vote des budgets dans beaucoup d'établissements conventionnés n'a pas apporté les suppléments de recettes attendues (notamment à cause de l'effet change).*

*La seule variation à la hausse est celle des recettes propres des EGD (les écolages) de 0,7 %, pour 3,2 millions d'euros, mais avec des distorsions majeures puisque Barcelone augmente de 7 millions d'euros grâce à un redécoupage du calendrier de facturation.*

*Oui, la dotation de l'État est stable pour 2018 et 2019, mais elle n'est pas suffisante pour permettre à l'Agence de mener à bien ses objectifs de croissance des établissements. Les mesures d'économies n'ont pas les effets escomptés et fragilisent le réseau (je l'avais dit en novembre dernier, la suppression de postes d'enseignants pour faire des économies est un non-sens en termes de gestion de la croissance), et l'AEFE en est réduite à faire de la cavalerie pour gérer le quotidien (avance de facturation, modification du calendrier de facturation). Que se passera-t-il en 2019 alors qu'une partie des recettes auront été perçues en 2018 ?*

*Ces décisions ne sont ni des décisions de saine politique, ni des décisions d'une saine gestion et ce n'est certainement pas comme cela qu'on atteindra les objectifs assignés au réseau... Ou alors et malgré les effets d'annonce, préfère-t-on mettre en péril la situation financière de l'AEFE pour démontrer que seuls des établissements partenaires privés peuvent assurer la croissance du réseau ? Nous ne manquerons pas d'en parler au sujet de Saint-Pétersbourg. »*

M. PERRIN donne lecture de la déclaration liminaire du SNUipp-FSU :

*« Monsieur le Président, monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration,*

*Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique, à ses missions et à ses agents. Par la restriction des moyens alloués, il provoque des dégradations qui seront toujours plus difficiles à réparer.*

*Ainsi, la question des détachements devient intolérable pour les personnels et pour les lycées du réseau. Faute de dotations de postes suffisantes dans les départements, les refus sont nombreux, parfois systématiques et ne tiennent pas compte de la situation des agents. De plus, les temps de réponse du MEN et des IA-DASEN aux demandes de détachements et aux recours conduisent à une situation inacceptable pour une gestion de ressources humaines digne de ce nom. Ici même, en mars dernier, nous parlions d'anxiété liée aux renouvellements de détachement des enseignants du premier degré. Cette situation de stress n'a fait que s'aggraver avec les demandes de nouveaux détachements.*

*Une gestion harmonisée et des informations coordonnées entre les services du MEN et l'AEFE seraient un facteur de progrès. Sortons de ce gâchis dans la gestion du personnel avec une politique sans perspectives !*

*À cela s'ajoutent les interruptions de recrutements et les suppressions de postes de résidents qui sont prévues pour le prochain Comité Technique du début juillet : nous dénonçons une nouvelle fois au sein de ce Conseil d'administration, le choix fait par l'AEFE d'utiliser les postes comme principale variable d'ajustement budgétaire, sacrifiant ainsi les personnels, notamment les TNR, fragilisant les établissements et pénalisant lourdement les élèves.*

*Quant à l'avenir de l'Agence et plus largement de l'enseignement français à l'étranger, il reste incertain et anxiogène.*

*En effet, la réforme en profondeur voulue par le gouvernement fait actuellement l'objet d'une mission qui risque fort d'être un prétexte pour démanteler l'établissement public et ses missions, aux dépens des personnels et des usagers, au regard de la volonté gouvernementale de privatiser.*

*Il en est de même pour l'annonce de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire français d'ici à 2025, qui laisse perplexe autant qu'elle inquiète.*

*Dans l'histoire de l'Agence, les syndicats de la FSU se sont toujours élevés contre l'insuffisance des moyens alloués. Ils ont systématiquement lutté contre tout projet qui porterait atteinte aux missions de service public de l'AEFE. Les syndicats de la FSU poursuivront sans relâche leurs actions syndicales et leur mobilisation pour la défense de l'Établissement public et de ses missions d'éducation à l'étranger. »*

M. SOLDAT donne lecture de la déclaration liminaire du SNES-FSU :

*« En mars dernier, les administrateurs pour le SNES-FSU ont rappelé l'exaspération des personnels, ainsi que leur souffrance, induite notamment par les incertitudes qui pèsent sans cesse sur des situations professionnelles et individuelles.*

*Au fil de l'année scolaire écoulée, les personnels, avec le SNES et les syndicats de la FSU, parfois sur un appel intersyndical, se sont mobilisés contre l'insuffisance des moyens alloués à l'établissement public, et la brutale annulation de crédits. Celles-ci ont entraîné, et continuent de le*

*faire, une régression irréversible sur l'encadrement et le fonctionnement pédagogique des établissements, à l'opposé de la mission de diplomatie d'influence que tous semblent pourtant reconnaître ou souhaiter comme un des rôles fondamentaux de cet établissement public.*

*Aujourd'hui, on dit l'Établissement public sauvé : si la bonne nouvelle se confirme, le SNES-FSU l'accueille favorablement, et nous avons toujours lutté pour ce maintien. Toutefois la vraie question est : est-il encore en mesure de fonctionner ?*

*Celles et ceux qui prétendent que c'est le cas et que tout ira bien quoiqu'il arrive se voilent la face ou ignorent la réalité du terrain : ces insuffisances de dotation budgétaire cumulées et aggravées au fil des ans ont mis l'Agence dans une situation impossible. Elles ont aussi contribué à fragiliser certaines zones géographiques. Les suppressions massives des postes (expatriés ou résidents) rendent, dans de très nombreux établissements, notre mission d'éducation plus que périlleuse, et, pour le SNES-FSU, ce n'est certes pas dans une précarisation plus grande des personnels, préconisée par certains, que se trouve la solution, ni d'ailleurs dans une fragilisation du statut de ces derniers ! À ce titre, le SNES-FSU a rappelé, lors des auditions aux IG et à la DGM, sa totale opposition à toute initiative de mobilité imposée aux personnels résidents.*

*Aujourd'hui, la commande présidentielle est connue et ce Conseil d'administration y consacra une partie de son ordre du jour, pour information. Le SNES-FSU est intervenu pour rappeler les lignes rouges bien sûr, mais aussi pour faire plusieurs propositions. Des solutions concrètes sur des points lourds doivent impérativement être apportées : pour n'en citer que deux, le dossier de la part patronale des pensions civiles des détaché.es, porté depuis toujours par le SNES-FSU, ou la question de la capacité d'emprunt.*

*Nous terminerons par quelques réflexions qu'il nous faudra garder à l'esprit :*

*La place primordiale de l'EPA, de ses statuts / positions administratives et besoins. Il est notamment totalement illusoire de croire qu'un doublement se fera sans augmentation de la dotation. Une augmentation des postes est nécessaire, dans le réseau comme en centrale. Nous avons également posé la question en Commission nationale des bourses sur l'évolution budgétaire prévue pour le programme 151, car la question ne doit en rien être occultée.*

*La nature des missions de la loi de 1990 doit être préservée dans son fondement. Certains points peuvent certainement être développés, comme la Coopération éducative, mais les différences se doivent parfois d'être explicitées : en clair, ne pas confondre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement en français. L'Agence doit ainsi réaffirmer son identité, en distinguant clairement ses établissements (EGD et conventionnés) des établissements partenaires. Tous peuvent se rejoindre, ils sont liés par l'homologation, mais aucun ne doit abuser du logo AEFÉ ni jouer sur l'amalgame vis-à-vis des familles comme des personnels. L'attractivité de l'AEFE repose aussi sur un cadrage clair par des textes, sur un encadrement professionnel, sur des personnels – réseau, centrale, titulaires, contractuels, personnels de droit local – dont la diversité des situations administratives assure la richesse et la compétence.*

*À travers nos propositions, notre engagement dans le débat, nos mobilisations et actions syndicales, le SNES-FSU continuera, sur ces éléments comme sur d'autres, à porter les revendications de tous les personnels. Celles-ci s'inscrivent pleinement dans l'ambition de l'Enseignement français à l'étranger, et dans la force de ses missions. »*

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire de la FCPE :

*« Monsieur le Président du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur de l'Agence, Mesdames et messieurs,*

*Voilà plusieurs Conseils d'Administration que les parents d'élèves de la FCPE, présents sur 4 continents, alertent sur la situation critique dans différents établissements, mais également sur la situation très inquiétante du réseau et de son avenir.*

*Si les déclarations du Président de la République du 20 mars dernier nous rassuraient sur la volonté déterminée de faire plus pour l'enseignement français à l'étranger, indiquant vouloir doubler les effectifs d'élèves d'ici à 2025, nous sommes aujourd'hui inquiets.*

*En effet, suite à ces déclarations, nous ne voyons toujours pas de feuille de route claire et précise pour consolider, pérenniser et dynamiser le réseau. Les parents d'élèves n'ont aucune visibilité sur l'avenir de cet enseignement. Et pourtant, malgré la concurrence d'autres systèmes éducatifs, les parents d'élèves, premiers financeurs des établissements, continuent à choisir ces établissements français, parce qu'ils sont attachés non seulement à la francophonie, mais aussi aux valeurs du système éducatif français. Leurs enfants, nos enfants, y font d'ailleurs toute leur scolarité, 14 ans de leur vie.*

*Le manque de visibilité met aujourd'hui ce réseau en difficulté. Les questions sont nombreuses, les réponses tardent à venir et le doute persiste. Par exemple, nous n'avons aujourd'hui aucune garantie sur la pérennité de la qualité de l'enseignement, pourtant unanimement reconnu dans le monde. L'équilibre entre les enseignants formés par l'éducation nationale en France et les enseignants formés localement est aujourd'hui fortement compromis. La suppression de plus de 500 postes ne fera qu'aggraver une situation déjà compliquée.*

*Comme nous n'avons aucune visibilité, nous ne pouvons que nous poser des questions. Ainsi, si l'on prend l'exemple du Maroc qui représente l'un des plus grands réseaux de l'AEFE et où la demande pourrait être importante et que l'on regarde la situation avec la seule perspective de doubler le nombre d'élèves, on constate que les problématiques d'aujourd'hui seront amplifiées demain. Ainsi, la concurrence entre les établissements sera de plus en plus forte, comme celle entre les enseignants et la qualité des enseignements, toujours plus disparate. A cela s'ajoutent les établissements des autres systèmes scolaires et on termine avec une offre éducative très fournie, mais également très inégale d'une région à l'autre. Un seul point commun à tous ces établissements, des frais de scolarité élevés, un budget de l'AEFE en baisse constante et une dégradation de la qualité de l'enseignement.*

*Pourtant, il faudrait avant tout consolider de manière forte les établissements en gestion directe, piliers du réseau de l'AEFE, plutôt que de les laisser sans ressources et vouloir se focaliser principalement et essentiellement sur comment doubler les effectifs uniquement dans des établissements partenaires ou conventionnés avec un label français pour une nouvelle forme de coopération. Est-ce un signal vers un désengagement de l'État français pour céder la place progressivement à des opérateurs privés ?*

*L'avenir du réseau est aujourd'hui incertain, flou et les parents d'élèves de la FCPE exigent d'être impliqués, de manière totale, dans toutes les phases de la co-construction du projet d'avenir du réseau, au sein de l'AEFE, seule opératrice légitime pour mener cette restructuration, et garante*



*du développement d'un enseignement français à l'étranger de qualité. Cela devrait aussi passer par une forte coordination et une meilleure harmonisation des objectifs et des mises en œuvre du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation Nationale, allant même pour la FCPE jusqu'à la possibilité de la « Cotutelle » des deux ministères !!*

*Je vous remercie. »*

Mme PICHARLES rappelle l'importance du système scolaire en France comme à l'étranger, où l'AEFE constitue un exemple et un modèle. Il est mis à mal. Elle suggère que le ministère de l'Éducation nationale prenne en charge les pensions civiles voire les salaires des enseignants titulaires du réseau de l'enseignement français à l'étranger. En effet l'État devrait se doter des moyens nécessaires pour réaliser ses ambitions. Certes, il est souvent rappelé que les parents des élèves scolarisés ne payent pas tous d'impôts en France, mais en ce qui concerne les personnels, ils travaillent tous au service des valeurs françaises. Mme PICHARLES rappelle que les personnels souffrent actuellement d'une précarisation qui alimente leurs doutes quant à leur avenir. La suppression des détachements est, en particulier, source d'angoisses et ne leur permet pas de travailler sereinement. Les familles manifestent de fortes inquiétudes, notamment quand les postes de résidents sont remplacés par des personnels recrutés locaux qui n'ont jamais enseigné. Mme PICHARLES préconise de relever le statut des recrutés locaux et d'augmenter le nombre de places aux concours de l'Éducation nationale. Les retours de terrain montrent l'inquiétude quant à la dislocation, au risque de démantèlement du réseau.

M. BILI remercie Mme PICHARLES pour son intervention et assure que l'administration de l'Agence saura démontrer qu'elle travaille au contraire à sa consolidation.

## **I. Point introductif d'actualité**

### **1. Avenir de l'enseignement français à l'étranger**

M. BILI propose comme convenu de commencer par un point d'étape sur les travaux menés sur l'enseignement français à l'étranger en présentant la méthodologie des travaux et les prochaines échéances.

M. BILI rappelle en premier lieu les objectifs de la réforme fixés par le Président de la République. Il s'agit de se donner les moyens de répondre à la demande croissante d'éducation française et en français dans le monde. Un objectif de doublement des élèves a ainsi été annoncé. La question de la qualité de l'enseignement dispensé est aussi centrale puisque le Président de la République a, dans son discours du 20 mars, annoncé la création de pôles régionaux de formation des enseignants.

M. BILI a consulté les partenaires de l'enseignement français à l'étranger, plus précisément les élus siégeant au Conseil d'administration de l'AEFE, les représentants des parents d'élèves et d'associations gestionnaires d'établissements, les organisations syndicales et les représentants d'associations représentatives des Français de l'étranger.

La réflexion autour de l'enseignement français à l'étranger est actuellement conduite dans trois instances :

- Un groupe de travail interministériel, présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Ce groupe associe le MEAE, le MEN, l'AEFE, le CIEP et la Mission laïque française. Ses travaux sont alimentés par les contributions des participants et de groupes techniques dédiés. Il s'est réuni à quatre reprises pour évoquer les pistes d'évolution du modèle de l'enseignement français à l'étranger.

Un prochain groupe de travail aura lieu le 15 juillet afin de finaliser et consolider le document-cadre sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Il sera alimenté par les réflexions de l'IGAE.

- Une mission des Inspections générales du MEAE et du MEN

Les attendus de cette mission portent sur un état des lieux et une cartographie des établissements scolaires, une analyse des enjeux en matière de ressources humaines, de gouvernance et de modèle économique et enfin le rôle de coopération éducative qui pourrait être dévolu à l'Agence. Ses conclusions seront rendues à la mi-juillet.

- Une mission qui sera confiée à la députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France, Mme Samantha Cazebonne, dont le calendrier s'établit en fonction des objectifs fixés par la réforme, notamment celui du doublement des effectifs.

Mme CAZEBONNE précise que cette mission visera à réfléchir sur les modalités nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par le Président de la République en associant l'ensemble des acteurs. Elle sera articulée avec les conclusions des différents groupes de travail et inspections générales. Les consultations débuteront dès septembre 2018 et les conclusions seront rendues mi-décembre 2018.

Par ailleurs, une enquête a été lancée auprès des postes diplomatiques. Cette enquête vise à identifier les zones où la demande d'enseignement français en français n'est pas satisfaite (listes d'attente à l'entrée des établissements, projet d'ouverture d'établissements) et à dresser un état local de la concurrence dans l'offre d'éducation internationale. 46 postes ont répondu à ce jour. Les premiers résultats montrent que des marges de croissance pourraient exister, notamment en Europe ou au Maghreb.

La présentation d'un plan d'action devra intervenir à l'automne.

Les axes de travail élaborés dans ce cadre sont les suivants :

- Identification de régions où la demande d'enseignement français ou en français peut croître. C'est l'objet de l'enquête aux postes. L'exercice sera certainement étayé par la rédaction systématique de plans d'enseignement afin que les postes développent une vision stratégique à partir des situations observées localement de l'offre éducative internationale.
- Identification et accompagnement d'acteurs économiques en mesure de développer l'offre éducative de l'AEFE : des groupes éducatifs français opérant de France, des entrepreneurs français exerçant à l'étranger ou encore des investisseurs étrangers, en particulier en Afrique. La politique volontariste de développement du réseau laisse présager un intérêt accru pour le

secteur éducatif. Ces porteurs de projet pourront être accompagnés par le service « expertise » de l'AEFE.

- Élaboration d'un modèle pédagogique renouvelé, adapté aux attentes des publics et assurant la cohérence du réseau. Le MEN et l'AEFE travaillent actuellement à rénover l'offre linguistique (développement des sections internationales par exemple), mais aussi la diplomation dans le cadre de la refonte du baccalauréat.
- Analyse des enjeux et propositions au sujet des ressources humaines, de la gouvernance et du modèle économique du réseau. Le statut des personnels est un sujet régulièrement abordé par les rapports de la Cour des Comptes, il s'agit d'une question qui doit être traitée, au premier chef par le MEN. La gouvernance peut évoluer, mais elle doit garantir un pilotage par le ministère. Au sujet du modèle économique, les autorités politiques n'ont pas fixé de cadre budgétaire où inscrire les réflexions.

M. BILI indique qu'à ce stade, l'administration a surtout travaillé sur la méthode à appliquer pour assurer la transparence du processus et diminuer le caractère anxiogène des changements engagés. Il s'agit de considérer l'enseignement français à l'étranger au sens large et de tenir compte des objectifs ambitieux fixés par la réforme, qui consacre l'AEFE comme le principal opérateur de ce dispositif. M. BILI confirme que le nombre de titulaires de l'Éducation nationale doit demeurer satisfaisant pour garantir la qualité de l'enseignement français à l'étranger. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il confie la parole à Mme SUSINI.

Mme SUSINI-COLLOMB indique que le travail interministériel s'annonce dynamique. Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place plusieurs groupes de travail en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces différents collaborateurs reconnaissent que le baccalauréat français représente une source d'attractivité pour les établissements. Les textes en la matière ont été soumis aux différents partenaires et devraient bientôt être présentés au Conseil supérieur de l'Éducation nationale. Des propositions concernant la formation initiale et continue ont été émises visant à assurer la construction professionnelle des enseignants tout au long de leur carrière. Le Directeur Général des Ressources Humaines s'investit par ailleurs dans la valorisation des parcours des enseignants de retour en France. Concernant les langues, les missions de l'Inspection générale en lien avec l'AEFE ont permis d'apporter un certain nombre de précisions.

Mme SUSINI-COLLOMB évoque ensuite la campagne d'homologation, qui s'est déroulée avec succès et dans un consensus entre les deux ministères. Elle salue les différentes parties ayant contribué à la conduite de ce processus. La liste des établissements nouvellement homologués sera prochainement diffusée. L'homologation est amenée à s'étendre dans le souci de maintenir la qualité de l'enseignement et en adoptant une approche plus moderne de cette procédure. La définition des critères d'homologation sera ainsi établie en amont en partenariat avec l'Agence. Mme SUSINI-COLLOMB précise qu'alors que la Direction générale de l'enseignement scolaire assurait jusqu'à présent la coordination du dossier de l'enseignement français à l'étranger au sein du Ministère de l'Éducation nationale, c'est désormais une structure dédiée de la Délégation aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération qui sera chargée des aspects scolaires de ce dispositif.

## 2. Point de situation sur l'école de Saint-Pétersbourg

Mme AUER expose que l'école changera de statut à la rentrée 2018 et deviendra, en accord avec l'Agence et l'Ambassade, un établissement partenaire autofinancé repris par Scolae Mundi. Cet établissement accuse en effet un déficit chronique tandis que ses effectifs ne s'accroissent pas. Mme AUER entend les inquiétudes qui se manifestent à ce sujet et annonce que ce changement de situation sera opéré en assurant dans la mesure du possible toutes garanties aux parents et aux enseignants.

M. GONON s'inquiète que l'école de la deuxième ville de Russie ne compte que 54 élèves. Il s'interroge sur les motivations et les modalités de cette décision. Son entretien avec M. Le Roch a révélé d'une part un déficit au niveau du travail commercial pour cette école. D'autre part, le refus des classes CNED a inquiété les parents qui ne disposaient pas de solution de scolarisation pour leurs enfants après le primaire. M. GONON se demande si l'AEFE est capable de mettre en place une communication et une commercialisation plus efficaces, notamment en valorisant les classes CNED. Il dénonce par ailleurs la publicité mensongère affichée sur le site du Consulat qui présente l'école de Saint-Pétersbourg comme une annexe du lycée de Moscou.

M. GONON s'inquiète de plus des risques juridiques majeurs que le montage envisagé fait courir au Conseil d'administration de l'Agence. En effet, dans le registre du commerce russe, il est indiqué que la société de droit russe qui reprend l'école est détenue à 100 % par une Russe inconnue de l'Agence. M. GONON s'inquiète donc de la légalité de ce qui relève d'une pratique du prête-nom. Par ailleurs, le transfert d'activité indique que l'école est autofinancée par M. Le Roch. Or elle a reçu en 2014 des subventions de l'Agence et des parents à hauteur de 200 000 euros chacun. La moitié de ces subventions a financé des travaux de rénovation tandis que l'autre moitié a financé du mobilier et des équipements. M. GONON se demande donc à quel point l'établissement est autofinancé par M. Le Roch dans la mesure où ces équipements en parfait état ont été financés par l'État français et par les parents d'élèves. Il souligne en outre le risque juridique que court l'Agence à se prononcer en novembre sur un transfert d'actifs qui aura lieu en août. M. GONON pose de plus la question du transfert de bail de l'établissement, dont les contours demeurent flous en l'état actuel. Enfin, M. Le Roch a formulé une demande de licence d'enseignement complémentaire alors qu'une licence d'enseignement principal est exigée pour faire fonctionner un tel établissement. M. GONON expose pour finir que la société « Expert M » est enregistrée au titre de son activité principale comme exerçant une activité de siège. Les activités complémentaires stipulées au registre du commerce sont néanmoins l'enseignement secondaire général, l'apprentissage professionnel, etc.

M. BILI rappelle que cet établissement ne compte que 20 élèves français.

M. GONON précise qu'il accueille 54 élèves en tout. Il conclut en soulignant les risques juridiques majeurs qu'encourt l'Agence dans ce transfert d'activité. En tant qu'administrateur, il refuse que le Conseil d'administration y soit soumis. Ainsi, en vertu de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil d'administration il demande que soit soumise au vote la résolution suivante :

*« Constatant les incertitudes juridiques qui entourent le projet de transfert, le Conseil d'administration décide de surseoir à la décision afin d'étudier en détail les contraintes juridiques et les risques d'un transfert au secteur privé et d'étudier toutes les opportunités de croissance de l'établissement au sein de l'EGD. »*

Mme AUER indique qu'en raison de l'échec constaté de l'école, aucune solution alternative n'est envisageable. Sa proposition a été construite avec l'ensemble des services juridiques pour éviter une rupture aux parents d'élèves et de pénaliser la structure de l'école. Elle n'admet donc pas qu'un travail préparé en concertation avec l'Ambassade soit aujourd'hui dénigré. Elle propose de produire un document écrit présentant le détail des travaux réalisés afin d'opérer la transition la plus favorable possible dans le cadre d'un nouveau modèle économique. Elle suggère d'ailleurs de vérifier ce dernier à la lumière des indications fournies par M. GONON.

M. BOUCHARD souligne que le rôle de l'Agence est d'assurer un enseignement à Saint-Petersbourg. À l'automne, si des obstacles devaient s'élever devant ce transfert, l'établissement conserverait son statut actuel. Il rappelle qu'il n'est ni satisfaisant ni normal que cette école n'accueille qu'une cinquantaine d'élèves et espère qu'après plusieurs tentatives qui n'ont pas fonctionné, cette nouvelle formule fonctionnera. Il assure en outre que tous les moyens seront mis en œuvre pour assurer l'enseignement et le développement de cette école.

M. BILI rappelle que le fonctionnement actuel de l'établissement accuse un déficit financier important. En tant que Président du Conseil d'administration, il refuse de soumettre au vote la résolution proposée par M. Gonon.

### **3. Actualité du réseau**

#### **a. Dispositif ParcoursSup**

M. BOUCHARD indique que le processus est en cours pour les élèves de l'étranger. Les chiffres encore en évolution indiquent que sur 10 580 candidats ayant formulé au moins un vœu sur ParcoursSup, 9 693 ont reçu au moins une proposition, ce qui représente un taux de 92 %. 642 candidats attendent encore une réponse et 138 n'ont reçu aucune proposition. M. BOUCHARD indique que des statistiques plus détaillées sont à la disposition des administrateurs. Il rappelle que la particularité de ParcoursSup à l'étranger est que 50 % des élèves poursuivent des études supérieures en France après le baccalauréat.

Afin de prendre en compte les spécificités de l'étranger, la loi ORE élaborée en concertation avec les parlementaires facilitera l'accès à l'enseignement supérieur en France en domiciliant fictivement les lycéens dans la ville de l'université de leur choix. M. BOUCHARD explique par ailleurs que la disposition exigeant un visa des élèves hors UE a été corrigée dans un décret d'application de la loi. Il indique enfin que le service orientation et enseignement supérieur (SORES) a répondu à 4 400 messages utilisateurs concernant la procédure ParcoursSup.

#### **b. Programme « Bourses Excellence Major »**

M. BOUCHARD rappelle que ce programme a soutenu 4 000 élèves depuis 1992 afin de les aider à poursuivre des études supérieures en France pendant 5 ans. Il précise qu'en 2018/2019 le budget s'élève à 7 129 360 euros, répartis à parts égales entre le MEAE et l'AEFE. Sur les 567 lycéens du réseau ayant présenté leur candidature en 2018, 150 ont été retenus dans le programme. Les boursiers gérés dans ce programme proviennent à 28 % de la zone Amériques Caraïbes, suivie de l'Europe et du Maroc. 24 % intègrent les universités, 21 % les écoles d'ingénieur, 16 % les CPGE, 15 % Sciences Po et 9 % la PACES.

### **c. Programme « ADN AEFÉ »**

M. BOUCHARD rappelle que ce programme a été mis en place à titre expérimental pour proposer aux élèves du réseau une période d'enseignement dans un autre pays que celui où ils résident, sur le modèle du programme Erasmus. Cette année, 15 établissements y ont participé, pour un nombre de 130 élèves concernés. 6 de ces élèves sont partis en binôme solo tandis que 59 sont partis en binôme duo. 97 % des élèves ayant tenté l'expérience expriment leur souhait de repartir. 96 % ont réussi leur intégration dans l'établissement.

M. BOUCHARD indique que ce système sera généralisé l'an prochain à tous les établissements intéressés. 78 établissements se sont inscrits à ce jour. La procédure est en cours de mise en place.

### **d. Réforme du bac**

M. BOUCHARD indique que la réforme globale du baccalauréat débute en classe de seconde à compter de la rentrée 2018 pour la session 2021. Les textes réglementaires pertinents n'ont pas encore été entièrement publiés et le seront prochainement, notamment concernant la classe de seconde et les programmes. La structure de la classe de seconde n'est pas modifiée. Les tests de positionnement n'auront pas lieu à l'étranger. Les modifications importantes interviendront à la rentrée 2019, qu'il convient de préparer. Cette préparation est assurée par les inspecteurs d'académie de l'Agence. De plus, les programmes de formation continue des personnels incluent un module consacré à la mise en place de cette réforme, notamment au niveau de l'organisation des enseignements de première et de terminale.

M. BOUCHARD signale pour conclure que la nouvelle brochure présentant les parcours langues dans le réseau de l'AEFE (« PARLE-AEFE ») a été remise à l'ensemble des administrateurs.

M. FAURE regrette que les tests de positionnement n'aient pas été mis en place en seconde en raison d'un problème technique. Il souhaite que ce problème soit résolu au plus vite car ces tests présentent une grande utilité.

M. SOLDAT remercie le Directeur pour sa présentation du fonctionnement du dispositif ParcoursSup et salue les actions du réseau diplomatique pour faciliter l'obtention des visas. Il lui semble en effet important de mener ce travail collectif visant à lever les obstacles qui s'opposent à l'accès des élèves du réseau à l'enseignement supérieur en France.

Concernant le parcours langues, M. SOLDAT souligne en premier lieu la richesse linguistique du réseau dont bénéficient non seulement les élèves français à l'étranger, mais aussi les élèves étrangers vis-à-vis du français et des autres langues. Il suggère que cette richesse soit valorisée et fasse l'objet d'une validation formalisée, par exemple sous la forme d'un document justifiant du bilinguisme.

Dans la brochure présentée, M. SOLDAT reconnaît que la langue du pays hôte occupe avec raison une place particulière. Le SNES-FSU attire régulièrement l'attention sur l'enseignement de cette langue, qui rencontre des difficultés alors que cet enseignement constitue une richesse pour les élèves du réseau. M. SOLDAT regrette que les énergies locales ne soient pas pleinement mobilisées pour mettre en avant cet enseignement. Il représente en effet un potentiel important qu'il convient de concrétiser par des actions volontaires.

M. YUNG demande ce qu'il advient des 8 % de bacheliers qui n'ont pas obtenu de réponse dans la procédure ParcoursSup.

M. BOUCHARD indique que ces chiffres continuent d'évoluer. Pour l'instant, 1 % des bacheliers se sont vu opposer un refus. Les 7 % restants sont en attente de places libres. Ils disposent d'une solution de repli dans leur pays ou ailleurs en cas de refus.

Mme CHAMPIGNY confirme que les élèves ayant essuyé un refus bénéficient d'une proposition locale. Ils sont en effet inscrits dans les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur et leur dossier est traité localement.

Mme SUSINI-COLLOMB salue le travail difficile de mise en œuvre des réformes qui a été effectué. Concernant les tests de positionnement, elle indique que le Ministre considère l'évaluation du niveau des élèves tout au long de leur scolarité comme un moteur de leur accompagnement par les enseignants. Elle précise que l'Agence n'est pas responsable du retard de la mise en place de ces tests, qui rencontre des difficultés techniques. Elle assure que ses services comptent ce problème au nombre de leurs priorités.

Pour ce qui est des langues, Mme SUSINI-COLLOMB suggère d'élargir la question à la communication du dispositif de l'enseignement français à l'étranger concernant ses diplômes et sa philosophie. Elle confirme qu'il convient d'améliorer l'information sur ces parcours en direction des parents aussi bien français qu'étrangers, afin de valoriser la richesse des langues, mais également des profils. Il convient notamment de renforcer la communication sur la nouvelle offre du baccalauréat français.

M. EL ALAOUI souligne l'importance de la question des langues pour la FCPE. À propos de ParcoursSup, il indique que la plupart des élèves ne suivent pas d'enseignement supérieur en France. Il convient donc de s'interroger sur ce fait et sur la manière de les attirer. Il demande par ailleurs s'il est possible de mettre en place une cellule d'urgence pour répondre aux interrogations des parents et des élèves pendant l'été.

M. GONON reconnaît que des progrès ont été effectués dans le réseau pour formaliser l'ouverture aux langues étrangères. Il indique cependant que dans nombre de pays, notamment anglophones, la parité horaire n'est pas prévue par l'Éducation nationale, alors qu'elle constitue un élément important pour les parents. Il met en garde contre la concurrence des établissements qui offrent ce type de prestations dans les pays concernés. Il demande par ailleurs un assouplissement des exigences pour ouvrir des sections internationales, que les parents appellent de leurs vœux.

M. FERRAND demande si un plan de réalisation de la mise en place des axes de la politique des langues est prévu. Cette réalisation nécessite en effet des enseignants et des spécialistes de ces diverses langues. Il s'interroge donc sur les modalités d'application et sur le calendrier de cette politique des langues.

M. BOUCHARD indique qu'un travail est en cours en concertation avec le MEN et la Direction générale de l'enseignement scolaire concernant les langues étrangères. Pour ce qui est de la parité horaire, il précise que le débat est complexe. La demande est certes forte, mais la parité horaire ne correspond pas toujours à l'intérêt pédagogique que promeut l'AEFE. Il s'agit dans ce contexte d'établir un compromis entre le socle d'enseignement en français et la demande en langues étrangères. C'est ce que propose justement le dispositif PARLE-AEFE, qui propose

d'avantage d'enseignements des langues et en langues étrangères tout en donnant priorité au socle français, qui reste essentiel. Ce dispositif représente ainsi une réponse dans les zones où cette demande est particulièrement forte.

Concernant l'orientation des élèves dans le supérieur, M. BOUCHARD souligne que la mission de l'Agence est de l'encourager. Il considère que le taux de 50 % d'élèves faisant le choix de suivre un enseignement supérieur en France représente déjà un très bon résultat. Il remarque qu'il serait paradoxal que des élèves vivant à l'étranger n'éprouvent pas la volonté d'accéder à des universités étrangères qui attirent elles-mêmes des élèves de France. Il indique par ailleurs que l'Agence ne dispose pas à ce stade d'outils statistiques permettant d'offrir un aperçu de la continuité du parcours des élèves. Il reste ainsi difficile d'identifier les élèves ayant d'abord choisi de rester à l'étranger et suivant ultérieurement des études en France. M. BOUCHARD indique en outre que le service d'orientation des élèves dans le cadre de ParcoursSup se poursuit jusqu'au 21 septembre et ne connaîtra donc pas d'interruption pendant l'été.

## **II. Compte rendu de la séance du 29 mars 2018**

M. BILI indique que les commentaires ont été pris en compte et seront intégrés au compte rendu.

*Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 29 mars 2018 à l'unanimité.*

## **III. Budget rectificatif n° 1 – 2018**

M. BOUCHARD remercie le travail de la direction des affaires financières sur le budget rectificatif. Celui-ci a principalement fait l'objet d'aménagements techniques concernant les services centraux et les établissements en gestion directe. Les grandes orientations du budget initial ne sont donc pas remises en cause.

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY indique que le budget rectificatif est présenté de manière à faciliter sa lisibilité. Il précise la nature des dépenses et la répartition des mouvements entre les services centraux et les EGD. Les principaux ajustements concernent les EGD pour 14,9 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 10,45 millions d'euros d'investissements. L'aide à la scolarité connaît un ajustement de la dotation du programme 151. Ainsi, les recettes sont ajustées à 102,3 millions d'euros tandis que les dépenses sont évaluées à 104,3 millions d'euros. Le prélèvement de la soulte sera donc de 2 millions d'euros. La trésorerie de l'Agence et le niveau des recettes propres attendues constituent les principaux points de vigilance.

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY précise qu'aucune modification n'est prévue à ce stade concernant la masse salariale des services centraux. Des ajustements interviendront néanmoins en BR2-2018. Quant aux établissements en gestion directe, les dépenses de personnel augmentent de 1,03 %, soit 1,56 million d'euros par rapport au budget initial 2018. Cette augmentation est principalement due à l'effet volume puisqu'il s'agit de recrutements de personnels de droit local. Concernant les autres dépenses des services centraux, la principale modification s'effectue sur l'aide à la scolarité. Pour ce qui est du fonctionnement, il s'agit d'inscrire 400 000 euros supplémentaires dans le cadre de la passation du marché de la dématérialisation du baccalauréat et du brevet. Les dépenses de fonctionnement des établissements en gestion directe progressent de 14,09 millions d'euros. Les 4 établissements suivants regroupent 75 % de cette augmentation :



- le lycée de Londres en raison du renouvellement sur 15 ans du bail de location de l'école de Wix pour 4,9 millions d'euros ;
- le lycée de Casablanca à travers la régularisation de l'engagement juridique pour des exercices antérieurs et la signature de nouveaux marchés pour 2,8 millions d'euros ;
- le lycée de Valence de par la signature d'un marché de restauration sur 5 ans et non plus 3 ans comme prévu initialement, pour un montant de 2 millions d'euros ;
- le lycée d'Alger du fait de la régularisation des engagements d'exercices antérieurs, mais aussi de marchés concernant l'ouverture de l'annexe d'Annaba.

Les crédits de paiement augmentent de 8,65 millions d'euros. 77 % de cette hausse sont dus aux remontées de participation des résidents antérieures à 2018. Cette augmentation n'aura aucune conséquence sur la situation patrimoniale des établissements concernés, puisqu'elle a déjà été répercutée en temps réel dans les exercices antérieurs. Les dépenses d'investissement progressent quant à elles de 10,45 millions d'euros par rapport au budget initial. Il s'agit principalement des opérations inscrites au SPSI pour 4,33 millions d'euros et de la sécurisation des établissements pour 3,56 millions d'euros. Concernant les 2,56 millions d'euros restants, les éléments les plus significatifs portent sur les lycées suivants :

- Buenos Aires pour un peu plus de 1 million d'euros investis dans d'importants travaux de rénovation ;
- Rabat pour des travaux de rénovation, mais aussi d'équipement informatique ;
- Barcelone pour la construction de nouvelles salles de classe ;
- Abu Dhabi pour l'équipement des nouveaux bâtiments qui devraient être livrés en septembre 2018.

Les principaux mouvements au niveau du SPSI concernent Hanoï, avec l'ouverture de crédits de paiement nécessaires à l'achèvement de l'opération à l'été 2018, Moscou et Niamey, et enfin Abu Dhabi, Londres et Rome, où l'accélération des travaux engendre des décaissements supplémentaires.

En matière de recettes, la principale modification concernant les services centraux provient de l'ajustement du programme 151. Les recettes propres sont quant à elles impactées par la valorisation de l'euro, qui a des effets négatifs sur la participation financière complémentaire calculée en devises. Aucune autre modification n'est prévue concernant les autres recettes des services centraux.

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY appelle enfin à la vigilance concernant la trésorerie de l'Établissement. En effet, la trésorerie sera estimée fin 2018 pour les services centraux à 11,3 millions d'euros sur un budget d'un peu plus de 1 milliard d'euros. De ce fait, les mesures d'avance seront reconduites pour 2018. Quant à l'équilibre global, le solde budgétaire est arrêté à -56,3 millions d'euros, ce qui représente une dégradation de 29,2 millions d'euros. Cette dégradation est due à la réduction des recettes dans les proportions suivantes :

- -11 millions d'euros de recettes propres ;
- -5,7 millions d'euros d'ajustement du programme 151 ;

- -12,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires inscrites dans les EGD, principalement au titre des investissements.

Ainsi, le niveau de trésorerie s'élève globalement à 135,1 millions d'euros.

Sur la présentation, M. LITVAN rappelle en premier lieu que le budget rectificatif est présenté selon le système des doubles flux, dont la comptabilisation ne simplifie pas la lecture des documents. Il précise que ses propos visent à encourager la poursuite des travaux pour neutraliser à terme les doubles flux dans le système d'information pour les prochains exercices. Il rappelle que, s'agissant d'une recommandation de la cour des comptes, la présentation du budget est actuellement en période de transition. Sur le fond, il indique en second lieu que des ajustements en recettes et en dépenses ont été réalisés, en particulier concernant les dépenses d'investissements immobiliers des EGD. Il encourage à la vigilance face à la détérioration des résultats budgétaires et comptables par rapport au budget initial, même si l'on peut constater que le fonds de roulement reste important. M. LITVAN précise en troisième lieu que l'utilisation de la soule concernant les bourses résulte d'un changement de traitement comptable. Celle-ci s'est élevée à hauteur de 40 millions d'euros en 2014. Il indique qu'une affectation partielle de 2 millions d'euros est envisagée, dont le chiffre pourra cependant être revu d'ici la fin de gestion 2018 pour apprécier les besoins au plus juste. Il souscrit par ailleurs au suivi régulier de la trésorerie et indique que le CBCM est à disposition de l'Agence en ce sens d'ici la fin de l'exercice. Pour conclure, M. LITVAN indique enfin que le budget rectificatif proposé confirme l'importance des décisions attendues pour préciser les conditions de soutenabilité financière de l'AEFE à moyen terme ; les prochains rendez-vous en la matière seront essentiels pour l'Agence.

M. FAURE souhaite connaître les zones ayant été particulièrement impactées par la valorisation de l'euro eu égard à la PFC.

Pour ce qui est des dépenses et de l'effet volume concernant les postes de détachés, M. SOLDAT remarque que les plafonds d'emplois sont loin d'être intégralement compensés. Des postes de détachés sont en effet fermés. En ce qui concerne les recettes, les effets de la PFC ne sont pas aussi dynamiques que prévu. M. SOLDAT ajoute que la question de l'effet change se pose de manière particulièrement critique dans les pays qui s'installent dans des difficultés économiques. Il attire de plus l'attention sur la situation de certains personnels de droit local, notamment en Tunisie. Il demande par ailleurs s'il est prévu une information ou une annonce concernant la mission sur la question des remontées liées à la convertibilité. Il rappelle que cette question est fondamentale et demande si la mission avance sur ce point.

M. GONON demande à quoi réfère la régulation de l'exercice antérieur, notamment concernant Casablanca et Alger. Il rappelle par ailleurs qu'une enveloppe de 10 millions d'euros a été votée en mars pour le projet immobilier de Moscou. Il constate que le rapport indique une dépense de 1,1 million d'euros pour l'Agence. Il demande donc si un découpage ou une réduction du projet sont prévus. De même, pour ce qui est du projet immobilier de Niamey, seuls 200 000 euros en autorisations ont été dépensés par l'Agence.

M. YUNG remarque que la situation budgétaire de l'Agence n'est pas satisfaisante, en particulier au niveau des recettes. Il s'étonne dans ce contexte que l'Agence investisse dans des programmes immobiliers importants. Il demande par ailleurs s'il est prévu de mettre en place un mécanisme de protection vis-à-vis de l'effet change.

M. BOUCHARD affirme que la situation budgétaire et de trésorerie fait l'objet d'une attention quotidienne qui perdurera pour la période de transition 2018-2019. Il reconnaît que la situation reste fragile, bien que le budget ait été en équilibre pour la première fois depuis plusieurs années en 2018 pour les services centraux. Cette fragilité est liée en grande partie à la question des remontées. Il est à noter également que l'effet change est complexe et peut être favorable sur les bourses tandis qu'il est défavorable sur la participation financière complémentaire des établissements. Aucun système pérenne n'a pour l'instant été établi pour faire face à ce phénomène.

M. BOUCHARD indique par ailleurs que le programme immobilier tel qu'il a été défini constitue une priorité car des travaux étaient nécessaires. Il rappelle que les fonds engagés proviennent principalement des parents d'élèves. Cependant, dans certains cas un complément de financement a été nécessaire, ce qui a contraint l'Agence à étaler à nouveau le projet immobilier. Dans la plupart des autres cas, ces projets immobiliers seront menés à bien.

En ce qui concerne la suppression des postes de détachés, M. BOUCHARD indique qu'ils seront intégralement compensés par des recrutements sur support local et que le plafond d'emplois sera adapté en 2018 pour le permettre.

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY précise que dans les EGD la compensation a permis de remplacer chacun des enseignants. Elle indique par ailleurs que l'effet change est plus important en Asie Pacifique et en Amérique. Concernant Moscou et Niamey, elle explique que les faibles montants indiqués correspondent aux études de faisabilité préalables et que les crédits votés sont sinon inscrits dans le budget. Elle précise enfin que la régulation des exercices antérieurs doit prendre en charge les régulations passées, notamment pour le Maroc.

*Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 – 2018 par 17 voix favorables, 2 abstentions et 7 voix défavorables.*

#### **IV. Accord transactionnel d'indemnisation à Casablanca**

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY indique qu'il s'agit d'un accord entre le lycée de Casablanca et un enseignant d'éducation physique et sportive, personnel de droit local de l'établissement embauché le 6 septembre 2005. Il a été mis à disposition d'une base nautique à Mohammédia dans le cadre d'une convention entre le lycée et l'USEP. Le 1<sup>er</sup> septembre 2012, cet enseignant était responsable de l'accompagnement des classes transplantées. La convention prenant fin, le poste occupé par ce personnel a été supprimé. Une requalification de cet agent au sein de l'établissement n'ayant pas été possible, il lui est proposé une indemnisation transactionnelle forfaitaire à hauteur de 335 000 dirhams. Étant donné la complexité d'une procédure de licenciement, un accord amiable a été préféré, en concertation avec l'avocat du lycée. Un accord transactionnel a donc été établi, sur la base d'un traitement juste et équitable.

M. LAAROUSSI s'enquiert du moment exact où cet agent a été recruté. Il demande par ailleurs des précisions sur son contrat de travail, notamment le montant de son salaire, et indique que les procédures idoines ne semblent pas avoir été respectées sur le terrain. En particulier, ce dossier n'a pas été traité en commission consultative paritaire locale (CCPL).

M. LITVAN indique que le CBCM n'oppose pas d'objection de principe pour le contrôle budgétaire, mais attend des informations concernant les éléments de calcul.

Mme CARRÉ DE LUSANÇAY précise que l'agent dont il est question a été embauché le 6 septembre 2005 et qu'il a bénéficié d'un nouveau contrat le 6 septembre 2012, ce qui justifie les deux périodes contractuelles. Elle indique qu'elle ne peut vérifier le recours à une CCPL à ce stade car il s'agit d'un recrutement local. Elle précise néanmoins que le lycée a signé les contrats en question. Elle affirme que les travaux avec le CBCM se poursuivent sur le sujet.

M. LITVAN précise qu'il souhaite poursuivre les échanges sur le montant de cet accord transactionnel.

*Le Conseil d'administration approuve le principe d'un accord transactionnel d'indemnisation à Casablanca par 21 voix pour et 5 voix contre.*

## V. Questions diverses

M. BILI rappelle que les questions diverses font l'objet de réponses écrites qui ont été déposées sur la plate-forme le 21 juin 2018. Il invite les administrateurs à faire part d'éventuelles interventions sur ces questions.

### 1. Questions relatives aux personnels

#### **Origine de la question : FAPEE**

**N° 1.1 a) :** À ce jour, et pour la rentrée prochaine, combien y a-t-il eu de refus de détachement 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, CPE et personnel de direction et de quelles académies ? Quelle est l'évolution par rapport à l'année précédente ?

#### **Réponse :**

Pour la campagne de recrutement des résidents 2018, la DRH de l'AEFE enregistre, au 19 juin 2018, 95 refus (68 sur le 1<sup>er</sup> degré et 27 sur le 2<sup>nd</sup> degré).

Pour le 1<sup>er</sup> degré, les refus de détachement proviennent principalement des départements suivants :

- Hauts-de-Seine : 11 refus ;
- Seine-Saint-Denis : 8 refus ;
- Nord : 6 refus ;
- Yvelines : 6 refus ;
- Rhône : 6 refus.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les refus de détachement proviennent principalement des académies suivantes :

- Versailles : 6 refus ;
- Grenoble : 3 refus ;
- Guyane : 3 refus.

Pour la rentrée de l'année 2017, 133 refus de détachement (98 sur le 1<sup>er</sup> degré et 35 sur le 2<sup>nd</sup> degré) avaient été enregistrés par nos services fin juin 2017. 28 % des refus du 1<sup>er</sup> degré émanaient du département Seine-Saint-Denis.

Concernant les personnels expatriés, nous n'avons enregistré aucun refus de détachement pour les personnels de direction, CPE, enseignants du second degré. Nous avons eu 5 refus de détachement pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré (4 directeurs et un EMFE), contre 3 l'an dernier. Ils concernent les départements de l'Aisne, des Deux-Sèvres, de la Guyane, de la Meuse et du Rhône.

### **Origine de la question : AFE**

**N° 1.1 b) :** Inquiétude des personnels et de la communauté scolaire pour l'avenir de leurs établissements, leur avenir professionnel et donc familial. De nombreuses suppressions ont encore eu lieu ces derniers mois, au hasard de départs d'enseignants résidents. Peut-on avoir le décompte à ce jour ? Peut-on informer les personnels et la communauté scolaire de chaque établissement des suppressions qui seront encore effectuées ?

### **Réponse :**

Les contraintes budgétaires supportées par l'Agence nous ont amenés à planifier un certain nombre de fermetures de postes.

L'engagement de la direction a toujours été d'éviter toute mesure de carte scolaire, c'est-à-dire de fermeture de postes non vacants.

L'Agence a donc analysé établissement par établissement les différentes situations des personnels détachés, qu'il s'agisse des demandes de réintégration ou des refus de détachements.

Une analyse conjointe avec les établissements, le service pédagogique, les secteurs géographiques, la DRH et la direction a permis de préciser les fermetures de certains supports.

En ce qui concerne les détachements :

Sur les 95 refus de détachement sur les postes de résidents, 27 postes ont été proposés à la fermeture du CT du 2 juillet 2018 :

- 22 sur le 1<sup>er</sup> degré dont le taux d'encadrement pédagogique est supérieur à 51.40 % ;
- 5 sur le 2<sup>nd</sup> degré dont le taux d'encadrement pédagogique est inférieur à 28.39 %.

Les établissements ont été informés des propositions de fermetures et les ont présentées au conseil d'établissement permettant ainsi une information complète auprès de la communauté scolaire.

Mme PICHALES estime que la question n'a pas vraiment obtenu de réponse. Le décompte des suppressions de postes n'a en effet pas été précisé. Elle rappelle que les personnels sont inquiets à ce sujet et s'interrogent sur leur présence dans l'établissement à la rentrée 2019.

M. BOUCHARD indique qu'en 2018, 180 postes ont été supprimés. Le récapitulatif en est mis à disposition des administrateurs. Pour 2019, 166 suppressions de postes sont prévues. Il rappelle que ces suppressions concernent des postes vacants et n'affectent donc pas les personnels détachés.

**Origine de la question : Mme Samantha CAZEBONNE, Assemblée nationale**

**N° 1.1 c)** : Comment s'est passée la campagne de détachement cette année ? Nombre de refus ? Motifs ? Recours ?

**Réponse :**

La campagne de recrutement des résidents a débuté dès la fin de l'organisation des commissions paritaires locales, début mars.

À ce jour, la campagne n'est pas achevée, et ce pour différentes raisons liées au refus de détachements et aux recours déposés par les personnels concernés.

Pour la campagne de recrutement des résidents 2018, la DRH enregistre 95 refus (68 sur le 1<sup>er</sup> degré et 27 sur le 2<sup>nd</sup> degré).

Sur les 95 refus, 44 candidats (26 sur le 1<sup>er</sup> degré et 18 sur le 2<sup>nd</sup> degré) ont porté à la connaissance de l'Agence avoir déposé un recours.

Les motifs de recours portent essentiellement sur :

- Le besoin de personnels (38 sur le 1<sup>er</sup> degré et 3 sur le 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Un service en tant que titulaire inférieur à 2 ans (15 sur le 1<sup>er</sup> degré et 15 sur le 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Le renouvellement de détachement déjà accordé (6 sur le 1<sup>er</sup> degré et 1 sur le 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Le besoin d'enseignement dans la discipline (1 sur le 1<sup>er</sup> degré et 5 sur le 2<sup>nd</sup> degré) ;
- Un service effectif en France inférieur à 2 ans (2 sur le 1<sup>er</sup> degré et 1 sur le 2<sup>nd</sup> degré).

À ce jour et dans l'attente des réponses aux recours, 10 candidats ont obtenu leur arrêté de détachement à la suite favorable donnée à leur recours.

**Origine de la question : SNES-FSU**

**N° 1.2 :** Problématique de titre de séjour au Maroc

Pourquoi ne pas délivrer une attestation de travail avec en-tête de l'Ambassade de France au Maroc à l'ensemble des titulaires, montrant ainsi clairement que ces personnels relèvent du droit français et donc de la convention franco-marocaine ?

La FSU a alerté l'AEFE et la tutelle sur cette question. Nous souhaitons un point sur les avancées locales. Où en sont les négociations sur les titres de séjour pour les personnels de droit local ?

**Réponse :**

Les informations ont été données avec précision aux représentants des personnels en CCPL. Les négociations concernant le contrat de travail étranger (CTE) sont du ressort du poste diplomatique.

A l'heure actuelle, tous les personnels résidents et expatriés de l'AEFE ont l'obligation de posséder un titre de séjour dont l'obtention est soumise à la garantie de ressources et à la nécessité de fournir une attestation de recrutement (contrat signé avec l'AEFE). L'employeur des agents

résidents et expatriés est l'Agence et non le poste diplomatique. À ce titre aucune attestation de travail ne peut être fournie aux agents par l'Ambassade de France au Maroc.

Concernant les personnels détachés, il n'y a aucun motif pour revenir sur les principes de la convention de 2003. Les deux pays partagent ce principe pour que les personnels détachés puissent être exemptés de CTE.

Les délais pour un tel travail de révision de la convention de coopération de 2003 sont relativement longs, c'est pourquoi une solution est recherchée en amont par le poste diplomatique concernant la délivrance des titres de séjour.

La convention de 2003 précise que les personnels employés en contrat local relèvent du droit marocain : ces personnels de droit local, français ou étrangers tiers, devraient donc produire ce CTE. Concernant ces personnels de droit local, français ou tiers, les négociations sont en cours. Une communication sera faite, selon l'avancée des négociations, lors de l'assemblée générale du dialogue social prévue le 4 juillet 2018.

Il a été communiqué aux organisations syndicales représentées en CCPL qu'elles seraient tenues informées de l'avancée des négociations.

M. LAAROSSI souligne l'urgence de ce dossier. Dès la rentrée, les collègues concernés au Maroc se trouveront en effet en situation irrégulière.

### **Origine de la question : M. Richard YUNG, Sénat**

**N° 1.3 :** Les personnels titulaires de l'Education nationale qui sont directement détachés auprès des établissements partenaires ont la possibilité de rester affiliés au régime de retraite français pendant la durée de leur détachement. Dans ce cas, ils sont redevables de la cotisation mentionnée au 2° de l'article L. 61 du Code des pensions civiles et militaires de retraite. Pendant la période de détachement, le ministère de l'Éducation nationale prend-il en charge la part patronale des pensions civiles des détachés directs ? Dans l'affirmative, quel est le montant de cette part patronale ? Pourquoi les établissements partenaires ne contribuent-ils pas à son financement ?

### **Réponse :**

Les personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE, en qualité de personnels expatriés ou résidents, restent affiliés au régime de retraite régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite pour les fonctionnaires civils de l'État. Dans ce cas, le taux de contribution employeur prévu au 1° de l'article L. 61 du Code des pensions civiles s'établit à 74,28 % et est pris en charge par l'Agence.

Concernant les personnels titulaires directement détachés auprès d'établissements partenaires, la part patronale de pension civile n'est pas prise en charge par les établissements.

## 2. Questions relatives à la vie des établissements

### Origine de la question : Mme Claudine LEPAGE, Sénat

**N° 2.1** : Le nouveau calendrier scolaire adopté au sein du Lycée français de Pondichéry rencontre l'opposition des parents d'élèves. En effet, désormais des cours et certains examens auront lieu pendant la période la plus chaude de l'année ce qui pourrait s'avérer néfaste pour la santé des enfants. Pour ces raisons sanitaires et de santé publique est-il envisageable de revenir à l'ancien calendrier ?

### Réponse :

La décision de changement de calendrier a été préparée et suivie par de nombreuses réunions d'information organisées par le Lycée français de Pondichéry (seul établissement du réseau à avoir un tel décalage de calendrier). Cette décision a été prise selon les règles de gouvernance prévalant dans les établissements du réseau homologué. Ainsi, le Conseil d'établissement du Lycée français de Pondichéry – qui comprend 5 représentants de l'administration, 5 représentants élus des personnels et 5 parents/élèves – a pris dans sa réunion du 12 décembre 2017 la décision à une grande majorité (10 en faveur et 5 contre) de changer de calendrier scolaire afin de l'aligner sur le reste des établissements du réseau AEFÉ pour l'hémisphère nord.

Cette évolution calendaire a été appuyée par l'Ambassade de France à Delhi et par le Consulat général de France à Pondichéry.

Le changement de calendrier permettra, entre autres, à l'établissement de pouvoir mieux bénéficier de son appartenance au réseau des établissements de l'AEFE (notamment la formation, la dématérialisation des copies du baccalauréat et dans l'avenir, celle du DNB), ce qui facilitera la redynamisation de l'établissement jusque-là isolé.

Il est à noter que la question climatique (fortes chaleurs des mois de mai et juin) existe pour de nombreux autres établissements du réseau – dont les lycées français de New Delhi et de Bombay. Ces derniers observent toutefois le même calendrier que celui de l'ensemble du réseau AEFÉ (hémisphère nord) et les familles françaises comme indiennes l'acceptent sans réticence.

Par ailleurs, le Lycée français de Pondichéry étant entièrement climatisé, les élèves ne devraient pas avoir à souffrir de la chaleur. Ils peuvent aussi s'ils le souhaitent bénéficier du restaurant scolaire lors du déjeuner afin d'éviter les sorties de l'établissement au moment des pics de chaleur.

Finalement l'établissement, soucieux du bien-être des élèves, a proposé en amont des examens que le lycée reste ouvert au-delà des heures habituelles de cours afin que les élèves puissent réviser dans un cadre confortable.

Les nouvelles dates du calendrier 2018-2019 devraient aussi inclure deux semaines de congés au début du mois de mai pendant la période des plus fortes chaleurs.



### **Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.2 :** Concernant les sorties de type classes vertes sur plusieurs jours, y a-t-il des règles en termes de pédagogie qui limiteraient la possibilité d'organiser ce type de sorties à chaque année d'un cycle ?

#### **Réponse :**

Il n'y a pas de règles qui limitent la possibilité d'organiser ce type de sorties à chaque année d'un cycle. En revanche, le projet pédagogique des classes de découverte doit répondre aux objectifs énoncés dans le projet d'établissement/d'école et dans les programmes du MEN.

Ces projets pédagogiques des classes de type classes vertes constituent un cadre structuré pour mieux aborder la connaissance de l'environnement et développer l'autonomie ainsi que l'esprit d'initiative. De plus, les activités pratiquées lors de ces sorties scolaires contribuent à la mise en œuvre des programmes.

Les enseignants veillent également à la mise en adéquation de la durée du séjour avec les objectifs définis dans le projet pédagogique.

La réalisation d'une classe de découverte exige donc un projet pédagogique pertinent, un coût financier raisonnable qui permette à chaque élève d'y participer en toute sécurité et des prolongements pédagogiques cohérents tout au long des cycles.

### **Origine de la question : FCPE**

**N° 2.3 :** La situation financière du Lycée français de Pondichéry est inquiétante (augmentation des frais de scolarité, endettement, facturation au semestre et non au trimestre, baisse des effectifs). Quelle vision préconise l'AEFE pour le maintien et la sauvegarde de cet établissement en Inde ?

#### **Réponse :**

La situation financière de l'établissement est fragile puisqu'au compte financier 2017, le fonds de roulement s'établit à 99 347 euros.

Le budget 2018 a été établi sur des mesures qui sont tripartites entre l'Agence, l'établissement et les familles qui ont pour objet de rétablir l'équilibre budgétaire pour cet établissement :

- Une augmentation moyenne des droits annuels de scolarité de 16 % pour la rentrée 2018,
- Des dépenses de fonctionnement à la baisse qui doivent prendre en compte la baisse des effectifs à la rentrée 2018,
- Le taux de participation à la rémunération des résidents à 0 % pour 2018 au lieu de 19 % soit une économie pour l'établissement de 200 000 euros.

L'opération immobilière pour le transfert de l'école primaire sur le site du lycée est financée intégralement par les services centraux pour 1,3 million d'euros, ce qui va permettre à l'établissement d'économiser un loyer de 90 000 euros par an.

Ces mesures vont permettre à l'établissement de stabiliser sa situation financière en 2018 voire de dégager un léger excédent et de bâtir son budget 2019 dans un contexte plus favorable.

**Origine de la question : SNES-FSU**

**N° 2.4 :** A-t-on une date pour la négociation d'une nouvelle convention franco-marocaine ?

**Réponse :**

Un projet de nouvelle convention franco-marocaine est effectivement prévu, sans qu'un calendrier soit connu des services de l'Agence.

L'hypothèse retenue est la suivante : le lancement des travaux pourrait coïncider avec une prochaine visite de très haut niveau au Maroc.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.5 :** Pékin : fermeture d'un poste de résident supplémentaire alors que déjà, plusieurs postes ont été supprimés. En SES, en physique, un professeur des écoles, un poste en CDI et un poste d'expatrié en chinois. Lors du premier conseil d'établissement de 2018, les parents avaient eu l'assurance qu'il n'y aurait plus d'autre suppression en 2018. Quelle est la pertinence des assurances de l'AEFE et d'un vote au conseil d'établissement qui n'est pas du tout pris en compte ?

**Réponse :**

Aucun poste n'a été proposé à la fermeture pour l'année 2018. En effet, la fermeture du poste de résident RE1 est prévue pour 2019.

L'Agence a par ailleurs maintenu les postes de proviseur adjoint expatrié et de CPE résident dans l'établissement. Ces maintiens devraient permettre au lycée de poursuivre sa stratégie de captation de nouveaux publics, en particulier avec l'accueil de l'école 3 E effective depuis 2017 et la création d'une crèche qui devrait ouvrir à la prochaine rentrée scolaire.

**Origine de la question : AFE**

**N° 2.6 :** Établissements régionaux de Tunisie : serait-il possible d'adopter pour tous les établissements une présentation détaillée du compte de résultats (sous-comptes des comptes 6 et 7...), et ce sur plusieurs années afin de bien suivre les économies réalisées ? D'autre part, mutualiser les achats pour les deux établissements et commander auprès de fournisseurs locaux permettrait de réaliser de substantielles économies.

**Réponse :**

Pour les organismes comme l'AEFE, la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) s'applique depuis 2016. Il s'agit d'un cadre budgétaire et comptable rénové, comparable à celui de l'État, incluant une organisation par destination des crédits. Le pilotage budgétaire par destination décline la stratégie de l'organisme au niveau des activités opérationnelles. Les états du compte financier sont totalement normés.

Désormais le compte de résultat traduit l'impact en droits et obligations constatés des opérations de dépenses prévues au sein des enveloppes de fonctionnement et de personnel et non plus à

travers les comptes détaillés des classes 6 et 7 que l'on trouve uniquement dans la balance comptable. Les états financiers annuels (bilan, compte de résultat) font état de l'exécution de l'année n et de l'année n-1.

La programmation des marchés, contrats et conventions pourrait à terme être mutualisée afin de dégager des économies d'échelle. Des expérimentations entre EGD pourraient être menées dès 2018/2019.

**Origine de la question : Mme Samantha CAZEBONNE, Assemblée nationale**

**N° 2.7** : 50 % de produits bio, est-ce une mesure qui sera aussi appliquée aux restaurants scolaires du réseau AEFÉ ?

**Réponse :**

Intégrer les produits « bio » dans la restauration collective constitue une réelle avancée dans la qualité des produits proposés aux usagers.

Les établissements d'enseignement français du réseau de l'AEFE sont implantés dans 137 pays répartis dans le monde entier. À l'étranger, la restauration est assurée selon de nombreuses dispositions différentes allant de l'absence complète de service à une restauration collective. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de repas confectionnés par des prestataires extérieurs qui sont soumis au respect des conditions d'hygiène du pays. En outre, le développement des filières bio est très inégal, voire inexistant dans certains des pays où sont implantés les établissements AEFÉ. Enfin, l'impact éventuel sur les tarifs de restauration doit aussi être étudié pour éviter tout effet d'éviction vers les services de restauration rapide pouvant exister à proximité des établissements.

Mme CAZEBONNE demande si une démarche de sensibilisation sera mise en place concernant l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines.

M. SIGNOLES répond qu'une sensibilisation des équipes aura en effet lieu pour mettre en œuvre cette mesure.

M. FAURE souhaite que la mise en œuvre de cette mesure s'accompagne d'une réflexion sur les circuits courts.

Mme CAZEBONNE précise que l'objectif de 50 % de produits bio dans la restauration scolaire a été réduit à 20 %. Pour faire écho aux propos introductifs du Président, elle indique que la mission du Premier Ministre vise à réfléchir, en coordination avec le groupe de travail mis en place, aux modalités nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par le Président de la République, en y associant l'ensemble des acteurs ou leurs représentants. Une consultation aura lieu dès la rentrée de septembre 2018. Les conclusions de cette mission sont prévues pour la mi-décembre.

**Origine de la question : Mme Samantha Cazebonne, Assemblée nationale**

**N° 2.8** : L'AEFE s'inscrit-elle pleinement dans la mise en œuvre de l'application de la loi sur l'encadrement du téléphone portable, comment accompagner les établissements scolaires ?

**Réponse :**

La proposition de loi adoptée le 7 juin dernier par l'Assemblée nationale concerne et s'applique dans les établissements homologués de l'AEFE. Le plus grand nombre des règlements intérieurs des établissements disposent dès à présent d'articles énonçant l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement (et notamment sur le premier degré et le collège). Le service pédagogique, les secteurs géographiques et le service juridique de l'Agence se tiennent à la disposition des équipes de direction pour préciser les amendements possibles et étendre ainsi l'interdiction de l'usage du téléphone portable à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Mais la loi sur l'encadrement du téléphone portable autorise parallèlement son utilisation pour des usages pédagogiques. Les inspecteurs du premier et du second degré de l'Agence ont conçu pour les 16 zones de formation continue des actions de formation qui permettront de travailler avec les enseignants, l'éducation aux médias et à l'information pour tout à la fois s'appuyer sur les usages numériques et permettre l'innovation pédagogique, et informer les élèves sur les enjeux de l'identité numérique à l'heure des réseaux sociaux.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.9 :** Travaux au Lycée français de Madrid – Pourrions-nous avoir un point sur les travaux en cours à Madrid ?

**Réponse :**

Le schéma directeur de rénovation et d'extension du site de Conde de Orgaz comprend plusieurs phases successives.

La première, portant sur la construction de la maternelle, est en cours. Les travaux de construction ont débuté en juin 2017. Le gros œuvre de la construction est achevé. Les lots techniques et les lots de finition sont en cours. La mise en service des nouveaux locaux est prévue pour la fin de l'année 2018.

Les phases suivantes concernent l'extension du secondaire et la construction d'un gymnase. Le concours d'architecture lancé en janvier dernier permettra de désigner un lauréat en juillet prochain. Les premiers travaux sont attendus en fin d'année 2019. Leur réalisation devrait s'étaler sur 4 à 5 années en fonction du phasage qui sera déterminé pendant les études.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.10 :** Responsabilité vice de construction d'un nouvel établissement : Hanoï devrait rentrer dans son nouvel établissement à la rentrée 2018-19. Les représentants des parents d'élèves n'ont pas encore eu la possibilité de visiter le site alors que la construction a débuté en octobre 2016. Malgré ce manque d'accès direct, nous avons informé la direction de plusieurs problèmes perçus qui pourraient avoir des conséquences sur la sécurité des élèves, sur les coûts de fonctionnement futurs et sur des coûts de réparations à moyen terme qui pourraient être importants du fait des choix faits par la maîtrise d'ouvrage AEFE et le maître d'œuvre. Aussi, nous demandons que toutes les garanties soient présentées avant l'ouverture du lycée aux élèves et que l'AEFE

s'engage à contribuer directement aux coûts de réparations et maintenances liées à l'acceptation des travaux non conformes.

**Réponse :**

Le chantier de construction du nouveau lycée Alexandre Yersin de Hanoï se termine. Les réceptions sont en cours et les réserves faites par la maîtrise d'œuvre et le *project manager* sont en train d'être levées. Les services de l'administration vietnamienne doivent par ailleurs visiter les locaux et vérifier leur conformité aux règles de construction locales.

Tout est donc fait pour que cette nouvelle installation soit opérationnelle et puisse accueillir les élèves en toute sécurité à la rentrée de septembre.

Le coût du projet est resté dans les limites financières qui avaient été votées par le Conseil d'administration de l'Agence pour cette opération (12,5 millions d'euros). Cette enveloppe a même permis de financer l'ensemble des mobiliers et équipements qui ont été renouvelés. Les coûts de la maintenance de cette nouvelle installation seront à la charge de l'établissement sur son budget de fonctionnement.

M. GONON précise que la FAPEE a été alertée par des parents d'élèves de malfaçons qui toucheraient le projet immobilier d'Hanoï. Il demande si le cahier des charges est correctement respecté et si les réserves concernant ce projet peuvent être levées.

M. FAVRET le confirme. Il indique par ailleurs que des vérifications sont en cours concernant la conformité de la sécurité de l'établissement.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.11 :** Hanoï

a) Cohérence des parcours en langue : Il y a quelques années, à Hanoï, l'AEFE a mis en place un cursus français-anglais à parité horaire à partir de la Moyenne section. Après 5 ans, le dispositif a été arrêté et aucune continuité n'a été mise en place pour les élèves des anciennes sections bilangues qui passent en 6<sup>ème</sup> (pourtant intégrée au 3<sup>ème</sup> cycle à présent). Les apprentissages de 6<sup>ème</sup>, dans le programme classique français, ne sont pas au niveau linguistique des élèves. Pourquoi ne crée-t-on pas de section internationale ? Que préconise donc l'Agence à présent pour mieux prendre en compte les besoins de ces élèves créés par le système, mais délaissés par la suite ?

b) Effectifs de classe : Y a-t-il une directive de l'AEFE qui stipule qu'aucune ouverture de classe ne peut se faire si les prévisions sont à moins de 28 élèves ? Dans le contexte de l'établissement de Hanoï où les élèves sont majoritairement vietnamophones, l'APE demande une dérogation à cette directive (cf. CR du dernier conseil d'établissement) pour pouvoir ouvrir des classes à partir de 26 élèves, ce qui devrait être le cas sur 3 ou 4 niveaux primordiaux (dont la GS, le CP et le CE1). Les spécificités linguistiques locales de Hanoï doivent être mieux prises en compte par l'AEFE et une dérogation accordée dès la rentrée prochaine.

**Réponse :**

Plusieurs parcours sont possibles, après un projet pédagogique réfléchi et cohérent :

Une section internationale, qui nécessite l'élaboration d'un dossier à n-1, et l'envoi au service pédagogique pour accompagnement par les IA-IPR.

Un parcours PARLE qui propose aux élèves, en complément des horaires réglementaires de langues vivantes, un enseignement disciplinaire dans cette même langue selon le principe d'EMILE (Enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère) dans le premier degré ou DNL (discipline non linguistique) dans le second degré. Ces séquences ne doivent pas dépasser 50 % de l'horaire réglementaire. Un passage vers une section internationale existante, une section binationale ou SELO (section européenne ou de langue orientale) est possible dans la classe de seconde.

Le service pédagogique est à l'écoute des établissements qui sollicitent un accompagnement dans la mise en place de ces parcours. À cette date, aucune demande ne nous est parvenue du lycée de Hanoï.

Les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée, en attendant qu'un parcours leur soit proposé dans les conditions évoquées ci-dessus en 2019-2020, peuvent être répartis dans les différents groupes de langue de 6<sup>ème</sup>. Le professeur, par la différenciation pédagogique qu'il pratique au sein de la classe, répondra aux besoins de tous les élèves.

Les recommandations de l'Agence en matière d'ouverture de classe ne sont pas arrêtées. Ces ouvertures font l'objet d'une évaluation commune entre l'Agence et l'établissement en fonction des impératifs locaux, des nécessités pédagogiques et des contraintes matérielles (disponibilité des locaux, moyens humains et financiers).

L'enseignement de la langue du pays hôte, parallèlement à celui du français, est une priorité de l'AEFE. Tous les élèves ont vocation à recevoir une éducation bilingue et biculturelle, dans un parcours de la maternelle jusqu'à la terminale, qui leur permettra le cas échéant de rejoindre le système éducatif national.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 2.12 :** Brazzaville : Projet immobilier / convention d'occupation où est situé l'établissement. Les services de l'Ambassade de France peuvent-ils proposer à l'organisme gestionnaire une convention d'occupation supérieure à 10 ans sur un terrain offert par l'État congolais et devant abriter des travaux d'un montant conséquent (3 milliards de francs CFA) occasionnant un emprunt sur 15 ans ? Quelle banque prêtera à l'organisme gestionnaire si la convention est inférieure à la durée du prêt ? L'ANEFE pourra-t-elle garantir un tel prêt ?

**Réponse :**

Le lycée de Brazzaville est installé sur un terrain qui appartient à l'État français qui est mis à disposition du Comité de Gestion dans le cadre d'une convention d'occupation d'une durée de 10 ans à compter de septembre 2017.

Compte tenu du projet immobilier que l'établissement envisage de réaliser sur le site qui va nécessiter un emprunt d'une durée importante (15 ans), la Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DIL) du MEAE a donné son accord pour présenter à la CIME un nouveau titre d'occupation dont la durée sera en relation avec la durée de l'emprunt contracté par l'établissement.

Ce nouveau titre est en cours de mise au point localement en concertation avec les services de l'Ambassade. Il sera présenté à la CIME dès qu'il aura été finalisé.

Ce dossier est traité directement par les services du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

### **Origine de la question : FCPE**

**N° 2.13** : Les parents d'élèves du Lycée français à Lisbonne s'interrogent sur la réglementation qui régit les caisses de solidarité, et la place à accorder aux parents.

### **Réponse :**

La réglementation en matière de comptabilisation des fonds collectés et utilisés au titre de la caisse de solidarité répond à des principes généraux et relève d'une procédure d'attribution définie au sein de l'établissement

Les principes généraux sont les suivants :

La caisse de solidarité est alimentée uniquement par des cotisations facultatives et volontaires des familles. Ces cotisations s'apparentent à des dons.

Ces participations sont consacrées à des aides de nature sociale aux élèves qui peuvent s'analyser comme des bourses locales.

La procédure d'attribution : les familles adressent une demande de soutien financier au chef d'établissement.

La demande est instruite par une commission mixte en fonction des règles d'attributions définies au sein de l'établissement.

L'ordonnateur décide des attributions et adresse à l'agent comptable secondaire une liste attributive précisant les montants accordés par élève et la nature de l'aide accordée (frais de scolarité, voyages ou sorties scolaires, etc..).

Ces aides doivent être retracées dans les systèmes d'information budgétaire et comptable dans un ordre chronologique précis afin de respecter l'enchaînement des opérations budgétaires et comptables.

**Origine de la question : FCPE**

**N° 2.14 :** Les sureffectifs au Lycée français à Lisbonne : comment sera gérée l'augmentation des effectifs à Lisbonne ? Quelles solutions préconisées pour résoudre le problème de la cantine scolaire où le nombre de places exclura les élèves du lycée (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale)

**Réponse :**

Les demandes dépassent très largement la capacité d'accueil de l'établissement qui n'a pas la place physique de développer sa structure pédagogique. Les solutions ne peuvent passer que par l'ouverture d'établissements partenaires ou par le développement de sections bilingues dans des établissements portugais. Les effectifs par classe sont quant à eux contrôlés (28 à 30 au collège et 32 au lycée).

Plus de 1700 repas sont servis par jour, avec une seule chaîne de restauration ce qui est remarquable. Il n'y a pas d'exclusion de la restauration scolaire des élèves du lycée, mais la nécessité de faire une demande motivée afin de gérer au plus près les effectifs. Les boursiers sont quant à eux inscrits d'office à la restauration scolaire. Toutes les demandes parvenues à ce jour ont été acceptées. Dans les faits, peu d'élèves du lycée souhaitent s'inscrire à la restauration scolaire (90 environ dont 40 boursiers).

Mme CAZEBONNE s'interroge sur la manière dont le lien sera établi entre le lycée de Lisbonne et la nouvelle école qui demande une homologation. Elle demande par ailleurs comment le travail de prospection réalisé par l'attaché de coopération culturelle est relayé concernant le bilinguisme. Enfin, elle souhaiterait savoir pourquoi le LabelFrancÉducation n'est pas appliqué au Portugal.

Mme BESSIS indique qu'elle ne dispose pas pour l'instant d'éléments de réponse concernant le LabelFrancÉducation et qu'une réponse écrite sera proposée. Elle expose par ailleurs qu'une relation étroite existe entre l'école souhaitant son homologation et le Lycée français de Lisbonne, qui sera consolidée lors de l'homologation de cette école.

M. BOUCHARD précise que les promoteurs de cette nouvelle école ont dès le début du projet rencontré la direction de l'Agence. Celle-ci lui a indiqué qu'étant donné la pression sur les effectifs, elle encourageait la création d'une offre supplémentaire. Lorsque l'école sera mise en place, une concertation étroite avec le lycée de Lisbonne aura lieu car les élèves auront vocation à poursuivre leur scolarité dans ce lycée. Une telle concertation entre les deux structures doit donc être mise en place afin de déterminer le nombre d'élèves et les niveaux concernés.

Pour ce qui est du LabelFrancÉducation, M. BOUCHARD confirme que l'Europe est son principal lieu de développement et que rien ne s'oppose à ce qu'il s'étende au Portugal.

**Origine de la question : FCPE**

**N° 2.15 :** Qualité des terrains synthétiques et impacts sur la santé des élèves : certains lycées français (Lycée français de Tananarive, Madagascar) possèdent des plateaux sportifs en gazon synthétique comportant un système d'amortissement en poudre ou petits morceaux de caoutchouc néfastes pour la pratique du sport. Quelles sont les recommandations de l'AEFE pour protéger les élèves et l'environnement avoisinant ?



**Réponse :**

Après des interrogations relayées dans les médias en 2016, la FIFA a saisi son comité médical afin de clarifier sa position sur l'innocuité des gazons synthétiques avec billes de caoutchouc. Ainsi en avril 2017, sur la base de plusieurs études réalisées sur le sujet, la FIFA a confirmé sa position selon laquelle il n'existait aucun élément permettant de démontrer que le jeu sur un gazon synthétique avec des billes en caoutchouc pouvait être dangereux pour la santé.

Depuis, l'Agence n'a pas eu connaissance d'éléments nouveaux nécessitant d'arrêter une position différente de celle prise par la FIFA.

**Origine de la question : FCPE**

**N° 2.16 :** Les parents du Lycée français Alexandre Dumas, Port-au-Prince, Haïti s'inquiètent sur l'avenir de l'enseignement français. Puisque ces lycées sont considérés comme des vecteurs de la diplomatie d'influence de la France, comment l'AEFE mesure-t-elle le retour de son investissement de sa contribution à la scolarité de jeunes issus de l'élite économique des pays hôtes comme Haïti par exemple qui sont majoritairement anglophones et anglophiles et pour qui le Lycée français n'est qu'une porte d'entrée vers les établissements d'enseignement supérieur américains ou canadiens ? Y a-t-il un projet pour inciter cette élite à continuer ses études supérieures en France ?

**Réponse :**

Les informations sur la poursuite d'études post-bac des élèves proviennent de deux sources : des données 2016 issues de l'application APB et de l'enquête orientation, menée par l'Agence auprès des chefs d'établissement, pour les bacheliers de la même année.

Ces données indiquent que pour 48 bacheliers, dont 41 étrangers, 20 ont accepté une proposition d'études en France (42 %) dont 16 étrangers (39 %).

Pour cette année, sur 51 élèves de terminale en 2017-2018, 23 élèves ont constitué un dossier sur Parcoursup (45 %) et 22 élèves ont confirmé au moins un vœu en procédure principale (43 %).

Pour le programme de Bourses Excellence Major, qui accueille les meilleurs bacheliers étrangers du réseau ayant un projet d'études supérieures en France, pour ces cinq dernières années nous avons les résultats suivants :

Lycée Alexandre Dumas	Nbre de candidats	Admis en Liste principale	Admis en Liste complémentaire	Nbre de désistements	Nbre de boursiers en gestion
2014	3	1	0	1	0
2015	1	1			1
2016	3	1	1		2
2017	3	0			0
2018	3	0	1		
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

### **3. Questions relatives aux affaires immobilières**

#### **Origine de la question : SNUipp-FSU**

**N° 3.1 :** En pleine logique de réhabilitation ou de construction des grands pôles scolaires en Tunisie tels que PMF à Tunis, Paul Verlaine à la Marsa et Guy de Maupassant à Sousse, quel est l'avenir des petites écoles décentralisées des établissements régionaux en Tunisie (comme Georges Sand à Nabeul, Jean Giono à Bizerte, Georges Brassens à Mégrine) ?

#### **Réponse :**

Les écoles décentralisées de Mégrine (établissement régional de Tunis), de Nabeul, Bizerte et Sousse (pôle de l'établissement régional de La Marsa) ont vocation à fournir des viviers aux lycées Pierre Mendès France de Tunis et Gustave Flaubert de La Marsa auxquels ils sont rattachés.

De la même manière, les élèves de Nabeul et Bizerte intègrent pratiquement en totalité les classes de 6<sup>ème</sup> de Gustave Flaubert, ceux de Mégrine, les classes de 6<sup>ème</sup> de Pierre Mendès France.

Les écoles rattachées à l'ERLM que constituent les pôles éducatifs de Nabeul et Bizerte continuent à jouer leur rôle d'attractivité d'enseignement du français dans des zones excentrées de Tunis. Les travaux de réhabilitation au lycée Gustave Flaubert de La Marsa et le chantier engagé de la construction du groupe scolaire de Sousse ne fragilisent en rien l'équilibre de cet ensemble d'écoles. Par ailleurs, le projet de rapatriement de l'école de La Soukra dans l'enceinte de l'école Paul Verlaine ne fait que consolider l'identité d'un établissement soucieux de donner aux élèves un cadre rénové et une offre scolaire en « région ».

La construction du groupe scolaire de Sousse, qui scolarisera les élèves de la maternelle à la 3<sup>ème</sup>, trouvera sa suite logique au lycée Gustave Flaubert en classe de seconde, où les élèves de Sousse constituent l'essentiel des effectifs de l'internat.

Les travaux de réhabilitation du lycée Pierre Mendès France permettront à moyen terme de donner à cet ensemble scolaire (collège et lycée) des espaces rénovés et répondant à des normes environnementales d'excellente qualité.

Les écoles rattachées à l'établissement régional de Tunis que sont l'école Georges Brassens de Mégrine et l'école Robert Desnos de El Omrane assurent quant à elles une présence d'enseignement français dans des quartiers éloignés du pôle central de l'ERT. Ces 2 écoles sont intégrées dans des quartiers traditionnels de Tunis et de sa proche banlieue et sont reconnues pour la qualité de leur accueil. Les travaux n'altèrent en rien les équilibres de cet établissement régional.

Cette logique de continuité pédagogique entre les établissements « satellites » et les deux établissements régionaux n'est pas remise en question.

#### **Origine de la question : AFE – Sénat (M. Richard YUNG)**

#### **N° 3.2 :**

**a) Lycée Français International de Delhi :** Le lycée existe depuis plus de 30 ans. Depuis 5 ans, les effectifs ont diminué et se stabilisent autour de 300 élèves. Le lycée vient de s'ouvrir aux Indiens, ce qui élargit considérablement les champs de recrutement et donc l'opportunité de renforcer les effectifs. Il manque une centaine d'élèves pour que le lycée retrouve un bon équilibre financier. Les conditions environnementales (pollution de l'air) ont fait fuir de Delhi de nombreuses familles avec enfants. Pour pallier ce problème critique et protéger les enfants, le lycée doit s'équiper d'un dispositif de filtration de l'air. Une solution efficace a été identifiée. Elle coûte 200 000 euros. L'association des parents d'élèves a alloué le profit de cette année à ces travaux. Il manque 180 000 euros pour mener à bien cette installation. L'AEFE peut-elle aider à solutionner ce problème afin d'accueillir rapidement plus d'élèves dans des conditions favorables ?

Besoin en financement du Lycée Français International de Delhi : Les conditions environnementales (pollution de l'air) ont fait fuir de Delhi de nombreuses familles avec enfants. Pour pallier ce problème critique et protéger les enfants, le lycée doit s'équiper d'un dispositif de filtration de l'air. Une solution efficace a été identifiée. Elle coûte 200 000 euros. L'association des parents d'élèves a alloué le profit de cette année à ces travaux. Le lycée doit trouver 180 000 euros. Une demande d'aide très bien documentée a été adressée à la commission sécurité de l'AEFE. Elle vient d'être rejetée sous prétexte que la pollution n'est pas directement un problème qui relève de la sécurité. Les taux de pollution à Delhi sont régulièrement et en moyenne 20 à 30 fois supérieurs à ceux de Paris par exemple. La sécurité sanitaire n'est-elle pas une composante essentielle de la sécurité ?

**Réponse :**

La subvention au titre de la sécurité ne couvre pas les risques de pollution. Cette année l'AEFE n'a été en mesure de verser que les subventions exclusivement relatives à la sécurité anti-intrusion. L'octroi d'une aide financière exceptionnelle (176 107 euros) est à l'étude à l'Agence pour permettre à l'établissement de se doter d'un dispositif de filtration de l'air.

**b) École Française Internationale de Bombay :** la nouvelle école va se construire sur un euro-campus avec l'école allemande. Les deux établissements mutualiseront un certain nombre d'infrastructures. Une demande est présentée de manière à obtenir une aide pour la sécurité du bâtiment. L'AEFE a-t-elle prévu une aide à la construction pour cet établissement qui devrait prendre rapidement son essor ?

Besoin en financement de l'École française internationale de Bombay : D'abord pour la sécurité, le nouveau site en construction de l'école a besoin d'environ 100 000 euros. Une demande a-t-elle été effectuée auprès de l'AEFE ? Quel est l'état de cette demande ? Par ailleurs, l'école devra aussi trouver 500 000 euros pour boucler son budget. Elle va mettre à contribution ses fonds propres, bien sûr, et cherche des subventions pour ne pas mettre en danger son équilibre financier. Des fonds sont-ils disponibles sur l'ex-« réserve ministérielle » de 5 millions d'euros ?

**Réponse :**

Le secteur n'a été destinataire d'aucune demande de subvention au titre de la sécurité de la part de l'École Française Internationale de Bombay. Les documents pour une demande officielle de subvention sécurité ont été transmis à l'établissement, ils seront instruits par l'Agence à la rentrée 2018, en vue de la commission de l'automne.

Par ailleurs, plusieurs mesures de soutien ont été validées par l'Agence : une baisse de la PRR à 0 % en 2019 pour le poste du Directeur d'école résident créé en 2018 et une décharge à 100 % pour ce même Directeur pour 2018-2019.

Enfin, une aide financière est à l'étude pour compenser les 3 premiers mois du recrutement du poste de Directeur.

### **Origine de la question : FAPEE**

**N° 3.3 :** Peut-on avoir un point rapide sur les projets immobiliers en cours dans les EGD et établissements conventionnés ?

### **Réponse :**

On trouvera ci-après un point d'avancement établi récemment concernant les opérations immobilières engagées sur les EGD (opérations inscrites au SPSI), seuls établissements qui relèvent de sa pleine responsabilité.

#### A) OPÉRATIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### *Abou Dabi – extension du lycée Louis Massignon*

*Opération votée le 27 novembre 2012 pour un montant de 8 millions d'euros.*

Suite à la location du terrain contigu au terrain actuel du lycée qui accueillait autrefois l'école japonaise, l'Agence a lancé un concours d'architecture portant sur la construction sur cette parcelle de nouveaux bâtiments destinés à accueillir l'école maternelle et une partie de l'école élémentaire. Ce concours a été remporté par une équipe composée d'architectes et d'ingénieurs français et émiratis. L'appel d'offres pour les travaux lancé au début de l'année 2017 a été remporté par une entreprise locale dont le marché a été signé en juillet 2017. Les travaux sont en cours et devraient se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2018. Sur le site principal du lycée, d'importants travaux de sécurité sont en cours et vont se poursuivre ces deux prochaines années. A noter que l'ancien bâtiment de logements sera démolé durant l'été 2018, permettant une réorganisation des espaces extérieurs de cet établissement.

##### *Alger – Restructuration du Lycée International Alexandre Dumas d'Alger*

*Opération votée le 1er juin 2017 pour un montant de 12 millions d'euros.*

Suite à l'opération d'extension des locaux de l'école primaire qui vient d'être livrée en février dernier, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la capacité d'accueil des locaux du collège et du lycée. L'opération envisagée porte sur l'augmentation des capacités d'accueil (+14 divisions à terme représentant 400 élèves), la réorganisation du pôle accueil (salle polyvalente, administration, rencontres) le regroupement du pôle scientifique et la reconstruction du service de restauration. Le concours de maîtrise d'œuvre a été remporté en 2016 par une équipe franco-algérienne. Les études architecturales et techniques sont en voie de finalisation. Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction. L'appel d'offres sera lancé au début du mois de juillet pour un démarrage de chantier prévu en fin d'automne 2018.

### *Buenos Aires – restructuration du lycée Jean Mermoz*

*Opération votée le 27 novembre 2012 pour un montant de 6 millions d'euros. Complément de budget voté le 22 novembre 2016 pour un montant de 650 000 euros.*

La seconde tranche du projet de restructuration du lycée Jean Mermoz de Buenos Aires prévoyait la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les classes élémentaires de l'établissement, l'actuel bâtiment de l'élémentaire étant transformé en maternelle dans le cadre d'une troisième tranche. Compte tenu des incertitudes liées à la situation économique et monétaire du pays et des difficultés à mobiliser tous les financements nécessaires, il a été jugé préférable de modifier le phasage de cette opération et d'engager une seconde tranche consistant à rénover le bâti et les équipements techniques de l'école élémentaire actuelle. Cette seconde phase de travaux permet de poursuivre le projet de restructuration de ce lycée tel que prévu à l'origine et d'utiliser les crédits dont dispose l'établissement dans son fonds de réserve en évitant qu'ils se déprécient du fait de l'inflation. Les études et les appels d'offres de cette seconde tranche seront réalisés en 2018, les travaux étant prévus en début d'année 2019.

### *Casablanca – construction du collège*

*Opération votée le 12 juin 2014 pour un montant de 14 millions d'euros.*

Un appel d'offres pour les travaux de ce projet de construction d'un nouveau collège sur le site de Beaulieu a été lancé en mars 2017. Les premières propositions étant d'un montant supérieur aux estimations, l'appel d'offres a été déclaré infructueux et des discussions ont été engagées avec les entreprises les mieux placées dans le cadre d'une procédure négociée. Malgré des négociations qui se sont déroulées sur plusieurs mois et qui ont conduit à revoir à la baisse certains aspects du projet technique ainsi que les conditions financières des offres, celles-ci sont restées au-dessus des estimations de la maîtrise d'œuvre. La consultation a donc été déclarée sans suite. Une mission d'audit financier a été organisée en avril 2018 afin d'évaluer les moyens financiers qui peuvent être affectés à cette opération et de déterminer le contenu et le phasage de ce projet.

### *Fès – restructuration du lycée*

*Opération votée le 24 mars 2015 pour un montant de 7 millions d'euros.*

La première phase de cette opération comprenant la reconstruction du mur d'enceinte et la réalisation d'un terrain de sport provisoire a été réalisée durant l'été 2017. Suite à l'appel d'offres lancé durant l'été 2017, le marché de travaux pour la restructuration du site a été notifié au mois de novembre suivant. Le chantier de la nouvelle école élémentaire et du pôle restauration est en cours avec une livraison envisagée au début du printemps 2019. La restructuration de l'école maternelle sera réalisée durant l'été 2018. Le planning global de l'opération prévoit une fin des travaux en 2021.

*Francfort – extension du lycée*

*Opération proposée au CA du 29 mars 2017 pour un montant de 645 000 euros.*

L'Agence a acquis en 2017 un terrain d'une superficie de 2 452 m<sup>2</sup> pour agrandir le terrain actuel du lycée dont les espaces extérieurs ont été réduits par le projet d'extension réalisé en 2010. L'objectif de cette augmentation de l'emprise foncière est de disposer d'espaces extérieurs plus importants et de permettre la construction d'une salle polyvalente qui fait actuellement défaut. Une étude est en cours pour déterminer le programme de besoins à satisfaire dans le cadre de ce projet d'extension. Un concours d'architecture sera lancé en fin d'année 2018 pour la désignation de la maîtrise d'œuvre et le choix du projet.

*Hanoï – relocalisation du lycée Alexandre Yersin*

*Opération votée le 24 mars 2015 pour un montant de 12,5 millions d'euros.*

Les travaux de construction du nouveau lycée Alexandre Yersin de Hanoï sur le nouveau site de Long Bien ont commencé en octobre 2016. Le délai d'exécution qui, dans le contrat initial, devait conduire à une livraison des travaux en début d'année 2018, a dû être prolongé du fait de la mise à disposition tardive (en août 2017) d'une bande de 400 mètres carrés de terrain que le Comité Populaire de Hanoï a tardé à exproprier.

La réception des nouveaux bâtiments est en cours, ce qui permettra de prendre possession de ces locaux et d'y organiser le déménagement pour que ceux-ci soient opérationnels pour la rentrée de septembre 2018.

*Kénitra - restructuration du groupe scolaire*

*Opération votée le 27 juin 2016 pour un montant de 1,85 million d'euros.*

La première tranche de l'opération relative à la sécurisation de l'enceinte, à l'aménagement de l'entrée principale, à la reconstruction de l'école maternelle et à la création de préaux et de sanitaires a été inaugurée en septembre 2017. La programmation de la deuxième tranche de travaux doit être engagée prochainement.

*Lisbonne - restructuration du lycée Charles Lepierre*

*Opération votée le 1er juin 2017 pour un montant de 6,5 millions d'euros.*

Le projet envisagé pour le lycée Charles Lepierre de Lisbonne vise à reloger les classes qui avaient été installées il y a quelques années dans des bâtiments préfabriqués, à revoir les conditions d'organisation fonctionnelle de l'établissement et à créer un bâtiment d'entrée permettant d'accueillir les visiteurs et de contrôler les accès. Le programme des besoins qui conduit à la nécessité de construire environ 2 200 m<sup>2</sup> et rénover 1 600 m<sup>2</sup> a constitué la base du concours d'architecture qui a été jugé en juillet 2017. Le projet retenu prévoit également la rénovation des deux niveaux du bâtiment dit « de l'annexe » dont la prise à bail a été prolongée d'une durée de 15 ans à compter du 1er mai 2017. Suite au concours d'architecture lancé en 2017, la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate a été rendue difficile

en raison du désistement d'un des co-traitants. Le marché n'a finalement pu être signé qu'en mars 2018, ce qui conduit à un calendrier prévoyant des études jusqu'au printemps 2019, des appels d'offres durant l'été et un début des travaux en fin d'année. Entre temps les locaux provisoires auront été installés durant l'été.

### *Londres – restructuration du lycée Charles de Gaulle*

*Opération votée le 24 novembre 2015 pour un montant de 4 millions d'euros.*

Dans le cadre du programme de rénovation, plusieurs chantiers ont démarré l'été 2017. Les travaux d'accessibilité des bâtiments devraient être terminés fin mai 2018 de même que les travaux de rénovation des façades des maisons victoriennes. En début d'année a démarré le chantier de rénovation des fenêtres du bâtiment « Molière ». Les travaux de rénovation de ce bâtiment vont se prolonger par le remplacement des portes coupe-feu du bâtiment qui va être réalisé durant l'été 2018. Concernant le renforcement de la sécurité du site, le projet de reconstruction du mur d'enceinte se poursuit. Le permis de construire a été accordé et les travaux préparatoires sont terminés. La construction du mur est prévue pour l'été 2018. Plusieurs interventions sont également prévues durant l'été 2018, notamment le projet de création d'un nouvel espace enseignants au centre du lycée, incluant le déplacement du CIO, de la reprographie, de la vie scolaire lycée et la rénovation des vestiaires élèves.

### *Madrid – Restructuration du site de Conde de Orgaz*

Une réflexion globale sur le site de Conde de Orgaz menée en 2012 par l'Agence a permis de dresser un bilan des conditions d'installation du lycée et de définir un schéma directeur de rénovation et d'extension couvrant les deux périodes du SPSI (2010/2015 et 2016/2020). Il comprend plusieurs phases successives :

- la construction de la maternelle (Opération votée le 12 juin 2014 pour un montant de 7,5 millions d'euros)

L'objectif de cette première phase de travaux est de regrouper l'école maternelle, actuellement scindée en deux. Il se traduit par la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 4 000 m<sup>2</sup> abritant 21 classes. Les travaux de construction ont débuté en juin 2017. Le gros œuvre de la construction est achevé. Les travaux se poursuivent sur les lots techniques et les lots de finition. La mise en service des nouveaux locaux est prévue pour la fin de l'année 2018.

- la restructuration du secondaire et la construction d'un gymnase

Les phases suivantes concernent l'extension du secondaire et la construction d'un gymnase. Ces deux opérations sont inscrites dans le SPSI 2016-2020 avec un budget total sur la période de 9,4 millions d'euros. Le programme du projet finalisé en début d'année répond à un triple objectif :

- l'extension des locaux pour accueillir l'arrivée en classe de 2<sup>de</sup> des élèves de Saint-Exupéry et d'absorber la montée des cohortes issues de la division ouverte en Petite section en 2009 ;

- l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens et lycéens avec la rénovation des salles scientifiques, l'agrandissement du CDI, la création de lieux de vie scolaire pour les collégiens et l'agrandissement de la salle des professeurs ;
- la création d'installations sportives couvertes (gymnase, salles de danse, salle de gymnastique, salle d'activité pour le primaire, espace de musculation).

Le concours d'architecture lancé début 2018 va permettre de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet en juillet prochain. Les premiers travaux sont attendus fin 2019. Leur réalisation devrait s'étaler sur 4 à 5 années, en fonction d'un phasage qui sera déterminé pendant les études.

#### *Marrakech – première phase de restructuration de la cité scolaire*

*Opération votée le 24 mars 2015 pour un montant de 8 millions d'euros.*

Le permis de construire de la restructuration de ce site a été obtenu en septembre 2017, ce qui a permis d'engager une première tranche de travaux comprenant la sécurisation de l'enceinte et de l'accès des visiteurs. Ces travaux sont en cours de finalisation. En parallèle, l'établissement a lancé un appel d'offres afin de désigner l'entreprise générale qui aura la charge de réaliser les travaux de construction de la nouvelle école maternelle et du bâtiment scientifique ainsi que les aménagements des deux parvis (école primaire et collège/lycée). Le marché de travaux a été notifié en décembre 2017. Après un temps de validation des plans d'exécution, les travaux des fondations sont en cours de réalisation pour les deux bâtiments qui devraient être livrés au printemps 2019.

#### *Moscou – extension du lycée Alexandre Dumas*

*Opération votée le 29 mars 2018 pour un montant de 10 millions d'euros.*

L'Agence a loué gratuitement pour une durée de 49 ans la parcelle et l'immeuble contigus au terrain actuel du lycée Alexandre Dumas de Moscou afin de permettre à cet établissement de disposer d'espaces intérieurs et extérieurs moins contraints et de se doter d'équipements qui lui font actuellement défaut (équipements sportifs, demi-pension, salle polyvalente, etc.). Le concours d'architecture de ce projet jugé en fin d'année 2017 a été remporté par une équipe de maîtres d'œuvre franco-russe. Les études sont en cours. Elles se prolongeront jusqu'à la fin de l'année 2018. Les travaux devraient dans ces conditions démarrer dans le courant de l'année 2019.

#### *Niamey – construction d'un pôle culturel et sportif*

*Opération votée le 29 mars 2018 pour un montant de 2 millions d'euros.*

L'opération envisagée au lycée de Niamey concerne la création d'un pôle culturel et sportif comprenant des salles couvertes (gymnastique, danse et musculation) ainsi qu'une salle polyvalente. Le concours d'architecture lancé en 2017 a été remporté par un architecte français associé à des partenaires locaux. Les études de ce projet sont en cours. Elles devraient conduire à lancer les appels d'offres en fin d'année 2018.



*Pondichéry – extension du lycée*

*Opération votée le 24 novembre 2015 pour un montant de 1,3 million d'euros.*

Le projet d'extension du lycée de Pondichéry a pour objet de construire sur le site du lycée des locaux supplémentaires afin de pouvoir accueillir sur le site les élèves installés sur l'école de la rue Romain Rolland et permettre ainsi de mettre un terme au contrat de location signé avec les Sœurs de la congrégation Saint-Joseph de Cluny. Ces travaux sont en voie de finition et la prochaine rentrée va s'effectuer dans ces nouveaux locaux.

*Prague – extension du lycée*

*Opération votée le 15 mars 2016 pour un montant de 1,8 million d'euros.*

Le jury du concours d'architecture qui était chargé de juger les projets d'extension du lycée avait proposé fin 2016 la désignation du cabinet français CMJN comme lauréat de la compétition et ce choix avait été validé par l'Agence. Lors de la mise au point du marché en vue de sa signature, des difficultés sont apparues entre les différents membres du groupement qui avait été sélectionné, au point qu'il est devenu impossible qu'ils poursuivent leur collaboration sur le projet. Après vérification de la faisabilité juridique de cette option, l'Agence a décidé de s'appuyer sur la procédure initiale du concours et d'engager les discussions avec l'équipe de maîtrise d'œuvre classée en seconde position par le jury. Des négociations ont donc été engagées avec cette équipe franco-tchèque. Elles ont conduit à signer un marché de maîtrise d'œuvre en avril 2018. Le planning recalé de cette opération prévoit donc des études en 2018 et un appel d'offres pour les travaux au printemps 2019 pour un début de chantier dans le courant de l'été suivant.

*Rabat – restructuration du lycée*

*Opération votée le 27 juin 2016 pour un montant de 3,85 millions d'euros.*

Un concours d'architecture a été lancé début 2017 pour désigner le maître d'œuvre de l'opération de restructuration du lycée Descartes de Rabat. Cette compétition a été remportée par une équipe franco-marocaine dont le marché de maîtrise d'œuvre a été signé fin décembre 2017. Les études d'avant-projet viennent d'être validées et une demande de permis de construire va être déposée prochainement. La fin des études est prévue fin 2018 et l'appel d'offres pour les travaux début 2019.

*Rome – restructuration de la villa Strohl Fern*

*Opération votée le 27 novembre 2012 pour un montant de 10 millions d'euros.*

La consolidation et l'extension du bâtiment « Casone » constituent l'un des principaux volets du projet de restructuration de la Villa Strohl Fern à Rome. Ces travaux ont démarré en juillet 2017. Leur délai d'exécution, initialement de onze mois, a dû être prolongé d'environ deux mois pour tenir compte du délai d'instruction par les services locaux du Genio Civile d'une demande de modification du projet structurel rendue nécessaire à la suite de sondages géologiques réalisés en cours de chantier. Les travaux de restructuration du Casone se termineront donc dans le courant du mois d'août, ce qui permettra d'organiser la rentrée de septembre dans ces nouveaux locaux.

Ce déménagement permettra de mettre un terme au contrat de location de l'immeuble De Vedruna qui a été loué durant toute l'année scolaire 2017/2018 pour accueillir les élèves pendant la période de chantier. Concernant le site de la villa Strohl Fern, les discussions ont repris avec les autorités locales concernant la reconduction de la convention qui avait été signée en 2005 et qui prévoyait notamment la mise à disposition de la partie basse du parc au musée étrusque.

#### *Sousse – relocalisation de l'école et du collège*

*Opération votée le 24 mars 2015 pour un montant de 5,4 millions d'euros.*

Le projet de construction du nouveau GSU consiste à regrouper sur un terrain d'un hectare acquis en 2015 par l'Agence les deux établissements existants de Sousse, l'école Guy de Maupassant et le collège Charles Nicolle. Le projet conçu par un groupement d'architectes franco-tunisien porte sur la construction d'un nouvel ensemble maternelle, élémentaire et collège qui accueillera environ 700 élèves. Une première phase de travaux comprenant la construction du mur d'enceinte et les terrassements a été réalisée en 2017. En raison d'un appel d'offres infructueux, la deuxième phase concernant la construction des nouveaux bâtiments n'a pu débuter qu'en mars dernier. Ce nouvel équipement devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre 2019.

#### *Tanger – rénovation de l'école et du lycée*

*Opération votée le 24 mars 2015 pour un montant de 3,45 millions d'euros.*

Lycée Régnauld : Suite aux désordres structurels apparus fin 2016 dans le bâtiment Caillât, d'importants travaux ont été réalisés durant l'été 2017. Afin de poursuivre la rénovation du site et renforcer la sécurité des accès, une nouvelle phase de travaux est programmée durant l'été 2018.

École Berchet : après la rénovation complète des toitures-terrasses, le programme des travaux prévoit la rénovation de l'ensemble des espaces de l'école maternelle, des reprises structurelles dans le bâtiment principal ainsi que la sécurisation du site. Ces travaux sont programmés durant l'été 2018, sous réserve que soient obtenues les autorisations administratives, le bâtiment étant protégé au titre du patrimoine.

#### *Tunis La Marsa - restructuration du lycée Gustave Flaubert*

*Opération votée le 27 novembre 2012 pour un montant de 8 millions d'euros.*

L'établissement est engagé dans un vaste projet de restructuration qui prévoit notamment la construction d'un nouveau bâtiment scientifique, d'un gymnase et d'une salle polyvalente ainsi que la restructuration lourde des bâtiments existants, dont le bâtiment E qui sera transformé en internat. Les deux premières phases portant sur la construction d'un nouveau bâtiment scientifique et la rénovation de l'ancien bâtiment scientifique ont été mises en service respectivement en février puis septembre 2017. Depuis, le plan de restructuration du site tel que prévu à l'origine a été revu pour tenir compte de la décision de rapatrier sur le site du lycée les classes de primaires actuellement installées à La Soukra. Les études de ce nouveau projet sont au stade de l'avant-projet sommaire (APS). Au-delà de la seule extension des locaux, le projet porte sur la restructuration globale de l'école afin de créer une entité primaire unique organisée par cycles pédagogiques. Le démarrage des travaux est envisagé au début de l'année 2019 pour une durée

de 18 à 24 mois selon le phasage qui sera défini pendant les études. En attendant cette mise en service, le bail du site de La Soukra a été renouvelé jusqu'en juillet 2021.

#### *Tunis – restructuration du lycée Pierre Mendès–France – 5,5 millions d'euros*

Cette opération estimée à 5,5 millions d'euros porte sur la restructuration de la partie haute du site. Le projet retenu à l'issue des études de faisabilité comprend trois phases :

- la première porte sur la construction d'un nouveau CDI qui constituera un bâtiment pont entre la partie haute et la partie basse du site ainsi que la rénovation des plots D et E ;
- les deux phases suivantes portent sur la rénovation du bloc de bâtiment ABC et la démolition/reconstruction du bloc FGH.

Les travaux de la première phase ont débuté à l'été 2017 pour une livraison au printemps 2019. L'engagement des travaux de la phase suivante est prévu dès l'été 2019, ce qui suppose un lancement des appels d'offres au début de la même année.

#### B) OPERATIONS PRÉVUES AU SPSI 2016/2020 QUI DOIVENT ÊTRE SOUMISES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ANNÉE 2018 OU 2019

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'AEFE pour les années 2016 à 2020 a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2016. Cette étude propose une programmation des investissements sur les cinq prochaines années comprenant une vingtaine d'opérations immobilières pour un montant total de 110 millions d'euros. Certaines de ces opérations ont déjà été votées. D'autres sont en cours d'études préalables et pourront être présentées au Conseil d'administration dans le courant de l'année 2018 ou en 2019. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

#### *Barcelone – Rénovation du Lycée français – site de Pedralbes*

Dans le prolongement des travaux de rénovation du site de Munner livrés à la rentrée de septembre 2017, une réflexion est engagée sur la rénovation du site principal de Pedralbes. Elle porte sur une augmentation limitée des capacités d'accueil, la restructuration du bâtiment des primaires, l'amélioration des installations sportives, une extension du service de restauration et une réorganisation des flux et des espaces extérieurs. Cette réflexion intégrera également la poursuite du programme de sécurisation du périmètre et de ses accès dont la première tranche concernant la création d'un poste de contrôle sécurisé au niveau de l'entrée principale du site est en chantier. Un appel d'offres est en cours pour désigner le programmiste qui sera chargé de réaliser les études de faisabilité ainsi que le programme de l'opération.

#### *Bruxelles – extension du lycée Jean Monnet*

Le programmiste de ce projet a été désigné. Il doit établir un état des lieux des installations existantes et déterminer le programme des besoins à satisfaire dans le cadre de la dernière opération d'extension prévue sur le site du lycée qui a déjà connu dans les dernières années de nombreuses opérations de restructuration et d'extension. Les besoins concernent essentiellement le relogement des locaux de l'administration qui avaient été installés dans des préfabriqués en

2010, la création d'une salle polyvalente de 200 places et la création d'un bâtiment d'entrée permettant d'accueillir les visiteurs, de les contrôler et de les diriger dans l'établissement. Un concours d'architecture sera lancé sur la base de ce programme qui devrait être établi d'ici la fin de l'année 2018.

#### *Ho Chi Minh ville – extension du lycée Marguerite Duras*

L'Agence envisage d'augmenter la capacité d'accueil du lycée Marguerite Duras dont les installations qui accueillent aujourd'hui près de 1 100 élèves sont arrivées à saturation. Pour réaliser ce projet, il convient de disposer d'une surface de terrain supplémentaire, le terrain actuel n'offrant aucune possibilité d'extension. Dans le cadre de cette recherche d'une nouvelle implantation, le lycée est en négociation depuis plus d'un an avec la société coréenne GS qui dispose d'une concession sur le grand terrain mitoyen de celui du lycée et qui serait prête à céder une parcelle de 8 000 m<sup>2</sup>, mais il semble que cette solution se heurte à d'importantes difficultés juridiques. Sans abandonner définitivement cette solution, des contacts ont été pris avec le Comité Populaire de Ho Chi Minh Ville qui dispose de terrains libres non loin du site du lycée. En attendant, il est prévu de construire durant l'été 2018 quatre salles de classe préfabriquées pour accueillir les effectifs complémentaires attendus à la prochaine rentrée.

#### *La Haye – extension du lycée Vincent Van Gogh*

L'acquisition en 2015 d'une parcelle de terrain de près de 700 m<sup>2</sup> offre la possibilité d'une extension de cet établissement qui est très contraint dans la gestion de ses espaces extérieurs. Elle donne également la possibilité de construire les quelques locaux qui manquent aujourd'hui, notamment une grande salle polyvalente ainsi que des locaux pour la restauration des élèves. Une mission a été confiée à un programmiste français pour faire un bilan de l'installation actuelle au regard des effectifs accueillis dans l'établissement et définir précisément les besoins en locaux supplémentaires. Les conclusions de cette étude permettront de déterminer le contenu de l'opération à prévoir et décider du mode de désignation de sa maîtrise d'œuvre.

#### *Le Caire – restructuration du site de Maadi*

Suite au départ vers le site d'El Merag des effectifs du secondaire en 2014, une opération de restructuration du site de Maadi est nécessaire afin de le rénover et de l'adapter à sa nouvelle fonction d'école primaire. Les études de faisabilité sont achevées et un concours d'architecture a été lancé au printemps 2018. Il doit conduire à désigner à l'automne prochain l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception et du suivi du projet. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases de 2019 à 2021, afin de permettre de maintenir l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles.

#### *Meknès – restructuration du lycée Paul Valéry*

Dans la poursuite du schéma directeur élaboré en 2014 et du SPSI, un concours d'architecture a été lancé pour désigner le maître d'œuvre de l'opération relative à la première tranche de travaux de restructuration du site. Cette consultation a été remportée par une agence d'architectes française associée à des maîtres d'œuvre marocains dont le marché a été signé en janvier 2018. Les études de ce projet sont en cours et l'APS devrait être validé prochainement.

### *Munich – amélioration des façades de l'école primaire*

Le Land de Bavière a attribué en plusieurs versements au lycée Jean Renoir de Munich une subvention de près de 5 millions d'euros destinée à financer pour partie le projet de mise aux normes techniques et environnementales des façades du bâtiment de Giesing qui accueille l'école maternelle et élémentaire. Lors de contacts récents avec le Land, celui-ci a précisé que la subvention pouvait concerner d'autres travaux que ceux de la façade. Le lycée procède donc à une réflexion qui doit conduire à définir précisément les besoins de l'établissement et donc le programme de travaux qui va être réalisé dans le cadre de l'utilisation de cette subvention.

### **Origine de la question : FCPE**

**N° 3.4 :** Les parents d'élèves du Lycée français de Madrid s'interrogent sur les subventions de l'AEFE et le financement du projet immobilier qui comporte l'école maternelle, l'extension du secondaire et le gymnase d'une enveloppe budgétaire de 16,5 millions d'euros (7,5 millions d'euros + 9 millions d'euros).

### **Réponse :**

Pour la construction de la nouvelle école maternelle : cette opération d'un montant de 7,5 millions d'euros est financée par l'établissement (4,98 millions d'euros) et par une avance de France Trésor de 2,3 millions d'euros. L'accompagnement financier de l'Agence (2 millions d'euros), acté au CA du 12 juin 2014 et prévu pour l'année 2018 est différé.

Pour la préparation de l'avenir avec le maintien de la phase 2 du projet immobilier correspondant à l'extension et à la rénovation du secondaire, le plan de financement de 9 millions d'euros n'est pas acté. L'établissement a budgété 565 000 euros pour les études de ce projet. Cette opération est essentielle pour la vie de l'établissement. L'exécution du projet est planifiée sur une durée minimale de 6 années. Les années 2018 et 2019 seront consacrées aux études et aux appels d'offres travaux. À partir de 2020, les travaux pourraient être réalisés en tranches successives pour permettre d'assurer la continuité du service. La priorité est toutefois donnée à la partie du projet portant sur l'extension. La construction du gymnase n'interviendra qu'en dernière phase de l'opération. La mise au point du plan de financement est liée au phasage définitif des travaux dont la définition ne sera possible qu'à l'issue de la désignation du projet lauréat et des premières études d'architecture qui suivront. Au-delà des priorités techniques et fonctionnelles, le phasage retenu s'adaptera aux capacités financières de l'établissement et de l'Agence.

### **Origine de la question : FCPE**

**N° 3.5 :** En cette période de restrictions budgétaires, les parents du réseau de l'Enseignement Français à l'Étranger souhaitent que les travaux de restructurations engagés ou qui seront engagés répondent à des besoins réels d'un établissement scolaire et non à des bâtiments de prestiges qui n'apportent aucune valeur ajoutée au niveau enseignement. Comment l'AEFE réagira pour revoir le délai de paiement des crédits contractés par certains établissements pour faire face à ces travaux et l'étaler dans le temps (20 à 30 ans) et à des taux d'intérêt bas pour ainsi veiller à une meilleure répartition des charges financières qui pèsent sur les familles ?

**Réponse :**

Les travaux de restructuration correspondent à des besoins réels des établissements et non à des opérations de prestige.

S'agissant des avances de France Trésor qui sont accordées pour assurer le financement de certaines opérations, celles-ci sont consenties à des taux d'intérêts particulièrement bas (moins de 1 % en 2018). Ces avances sont remboursées à France Trésor par l'AEFE et l'Agence adapte les remontées des établissements (montant, durée) en fonction de leur situation financière et de leur capacité de remboursement.

**4. Questions relatives aux affaires juridiques**

**Origine de la question : SNUipp-FSU**

**N° 4.1 :** Dans le cadre du renforcement de la sécurité dans le réseau, de nombreux établissements se sont équipés récemment en caméras de vidéosurveillance : les règles concernant la vidéo-protection en milieu scolaire à respecter, afin de ne pas porter atteinte à la vie privée des personnels filmés, sont-elles celles du pays d'accueil ou celles de la CNIL dans un EGD ? Dans un établissement conventionné ? Chaque établissement s'est-il bien assuré qu'il est en conformité avec les lois en vigueur ?

**Réponse :**

Dans les établissements en gestion directe, aucune formalité n'est nécessaire, le délégué à la protection des données devra noter ce dispositif de vidéosurveillance dans son registre.

Dans les établissements conventionnés, sous réserve de la réglementation locale, l'Agence précise que la collecte de données à caractère personnel au moyen d'enregistrement vidéo est soumise à déclaration ou autorisation auprès de la Commission nationale du pays d'accueil de contrôle des données à caractère personnel. Une recommandation de l'Agence sera adressée aux établissements conventionnés pour préciser les obligations qu'impose la nouvelle réglementation européenne.

**5. Questions générales**

**Origine de la question : FCPE**

**N° 5.0 :** Composition du CA : l'AEFE envisagerait-elle une modification de l'organigramme de son Conseil d'administration pour augmenter la représentativité des parents d'élèves ?

**Réponse :**

Une proposition ayant été déposée dans le cadre de la réforme de l'enseignement français à l'étranger, il convient d'attendre l'aboutissement des réflexions et échanges en cours.

**Origine de la question : FCPE**

**N° 5.1 :** Quel est le plan établi par l'AEFE pour assurer la création d'une école inclusive qui aide les enfants à besoins éducatifs particuliers pour que nul ne soit exclu par principe pour cause de maladie, handicap ou autres difficultés d'apprentissage scolaire ?

**Réponse :**

Les établissements d'enseignement français à l'étranger, en scolarisant des élèves de multiples nationalités et de cultures diverses, sont des lieux du respect d'autrui et d'inclusion. Chaque élève est considéré avec bienveillance, dans sa singularité et reçoit l'attention lui permettant de progresser au sein de ces structures scolaires.

Certes, ces établissements ne bénéficient pas de dispositifs spécialisés comme en France du fait de la disparité géographique des établissements. Néanmoins, le principe d'un service public de l'éducation qui veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans distinction leur a été rendu applicable et la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances trouve à s'appliquer, dans la mesure des moyens humains et financiers mis à disposition par l'État. Pour exemple, une subvention au titre de l'aide à la scolarité de 300 000 euros a été attribuée par la loi de finances 2018 pour aider au financement des accompagnants des élèves boursiers français.

Les chefs d'établissement et leurs équipes travaillent à construire un parcours scolaire respectant les modalités et le rythme d'apprentissage des élèves. Ils l'adaptent selon les textes officiels qui régissent les établissements homologués par le Ministère de l'Éducation nationale et le contexte du pays dans lequel l'établissement est implanté. Une circulaire interministérielle (publiée le 4 août 2017 du Bulletin Officiel de l'Éducation nationale) et des documents mis en ligne sur le site de l'Agence permettent d'avoir des références coproduites par les fédérations de parents d'élèves et les organisations syndicales.

Dans le réseau, l'engagement de toute la communauté éducative permet de respecter le concept d'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.

En juin 2016, l'AEFE, en partenariat avec la Mission laïque, a créé l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP). Cette instance est chargée d'analyser, d'informer et de formuler des propositions pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et mettre en valeur les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger. Elle regroupe des élus, les trois fédérations de parents d'élèves, les organisations syndicales, l'inspection générale de l'Éducation nationale et différents services de l'Agence.

Enfin, la formation des personnels à hauteur de 1 350 heures pour l'année scolaire 2017/2018 permettra à nos établissements de rester ouverts à la diversité de nos élèves.

**Origine de la question : AFE**

**N° 5.2 :** Un DU « enseigner dans un établissement à l'étranger » (université et ESPE de Clermont-Ferrand) est proposé aux recrutés locaux pour pérenniser leur emploi. Le coût, souvent supérieur à un salaire, sera-t-il pris en charge par l'AEFE ou l'établissement ? Il est proposé également à des personnes qui, titulaires de ce diplôme, auront la possibilité d'être recrutées par un établissement à l'étranger. Nous allons donc vers une nouvelle catégorie de personnels ? Pour mémoire, les recrutés locaux ont été incités à passer les concours de l'Éducation nationale pour améliorer leur carrière dans l'établissement où ils exerçaient. Ils créent maintenant une autre catégorie devant les

changements de règles... On risque de multiplier les statuts à l'intérieur d'un même établissement alors que les fonctions sont identiques.

**Réponse :**

La formation des personnels exerçant dans les établissements d'enseignement français est une des priorités de l'AEFE et des responsables des établissements. Cette formation des « néo-recrutés » peut se faire avec l'aide d'établissements d'enseignement supérieur français (universités ou ESPE).

Lorsqu'une université propose de sanctionner le cycle d'études par un diplôme, tel un diplôme d'université (DU), le coût de cette formation doit faire l'objet d'un accord entre l'employeur et l'employé bénéficiaire de cette formation, sachant que la mutualisation pourrait également intervenir pour prendre à sa charge une partie des coûts de ces formations.

Ces formations qualifiantes n'ont pas vocation à créer une nouvelle catégorie de personnels au sein du réseau, mais à renforcer encore sa professionnalisation.

**Origine de la question : FAPEE**

**N° 5.3 :** Peut-on avoir un point sur la conversion des notes et la reconnaissance du bac français par les régions autonomes d'Espagne ? Qu'en est-il pour l'Andalousie ?

**Réponse :**

Le baccalauréat est reconnu dans toute l'Espagne et donne accès à toutes les universités des régions autonomes. Les universités ont un système d'admission qui comporte des notes sur 14. Dans le cas des filières les plus sélectives (où les notes d'accès sont les plus élevées), si le bac donne accès à l'université, il ne suffit pas toujours pour être admissible, car il faut, pour obtenir une note élevée, passer des épreuves supplémentaires de compétences spécifiques (les « PCE »), ou demander des équivalences de matières déjà passées au bac.

8 régions reconnaissent les équivalences de matières du baccalauréat, ce qui évite aux élèves d'avoir à passer les examens de PCE (Canarias, la Castilla-la-Mancha, Galicia, La Rioja, Comunidad de Madrid, Navarra, Pays Basque, Comunidad de Valencia). Si le baccalauréat est donc parfaitement reconnu partout, c'est la conversion de la note générale du baccalauréat de note sur 20 en note sur 10 qui pose actuellement problème. Et tout particulièrement en Andalousie.

La conversion de la note du baccalauréat fait l'objet d'un accord ministériel, et la formule de conversion a été publiée dans le règlement intérieur de l'UNED, entité qui octroie les accréditations d'entrée dans toutes les universités publiques. Les autorités andalouses ont annoncé leur intention de ne pas reconnaître ces accréditations. Elles comptent appliquer une division par deux des notes du bac.

Le SCAC est actuellement en pourparlers avec la région andalouse pour trouver un terrain d'entente.

**Origine de la question : FCPE**



**N° 5.4 :** Réduction sur les écolages aux familles nombreuses : à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, les réductions sont de -10 %. Serait-il possible d'envisager d'augmenter cette réduction en signe de soutien aux familles qui ont choisi le système français ? Cette situation est très frappante au Lycée Paul Gauguin de Panama et ailleurs.

**Réponse :**

Certains établissements d'enseignement français à l'étranger accordent des exonérations aux familles nombreuses. Cela concerne souvent les fratries à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, voire parfois, à partir du second enfant.

Quel que soit le statut de l'établissement, il s'agit là d'une tarification spécifique à chaque établissement en fonction de ses équilibres budgétaires, de la composition familiale des familles qui confient leurs enfants à l'école française, de sa politique tarifaire ou de la concurrence à laquelle il doit faire face.

Il n'est pas possible d'établir une réglementation mondiale en la matière.

**Origine de la question : FCPE**

**N° 5.5 :** Depuis 2009, une partie des frais de scolarité est utilisée pour financer la part patronale. Comment l'AEFE s'engage à résoudre cette problématique qui engendre un déficit structurel à long terme ?

**Réponse :**

Les contributions à la vie du réseau sont principalement la participation à la rémunération des résidents et depuis 2009, la participation forfaitaire complémentaire (PFC) mise en place notamment pour compenser le transfert de l'État vers l'AEFE du CAS pensions.

La PFC représente en 2018 73 millions d'euros. La charge des pensions civile s'élève en 2018 à 172 millions d'euros contre 166 millions d'euros en 2014.

Cette croissance est essentiellement due à une hausse mécanique consécutive au glissement vieillesse et technicité (GVT) des personnels détachés auprès de l'agence. Cette progression, très mesurée, prend en compte une action volontariste de l'AEFE sur son schéma d'emplois. En effet, des mesures successives ont été actées avec la fermeture de 180 postes dès 2018 et de 166 postes supplémentaires en 2019. Compte tenu du calendrier scolaire, ces fermetures auront lieu dans un premier temps en septembre 2018, impactant alors à la baisse le plafond d'emplois 2018 de l'Agence de - 60 ETPT.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. BILI lève la séance à 12 heures.*

*Le Président du Conseil d'administration  
de l'AEFE*

*Laurent BILI*

